

ROBIN DES BOIS

A LA TRACE

Braconnage et trafic de civelles et d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*)

Extraits non exhaustifs du bulletin trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux "A la Trace" édité par Robin des Bois
("On the Trail" dans sa version anglaise)
n°1 à n°44 (1^{er} avril 2013 - 31 mars 2024)

Intégralité des numéros disponibles sur

<https://robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

"A la Trace" n°44 /1^{er} janvier - 31 mars 2024

12 mars 2024

Aéroport International de Hong Kong, Région Administrative Spéciale de Hong Kong, Chine

Ciblage par les agents du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de la Conservation des ressources de 30 boîtes en styrofoam déclarées contenir 353 kg d'anguilles du Mozambique (*Anguilla mossambica*) en provenance de Mauritanie via la Turquie. Les anguilles étaient à proprement parler des civelles dont 53 kg de l'espèce européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans 10 boîtes.³⁴



8 février 2024

Le Pellerin, Département de la Loire-Atlantique, France

Saisie à 2 heures du matin dans la nuit du mercredi au jeudi par la gendarmerie au Pellerin à 20 km en aval de Nantes de 10 kg de civelles européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans une voiture suspecte. Interpellation d'un homme et d'une femme. Dans le même secteur, saisie par l'OFB de 25 kg dans des boîtes en polystyrène dispersées dans les bas-côtés de la route. Trois voitures ont pris la fuite tous feux éteints. "Autant de kilos sur les écluses d'une commune en une nuit, c'est rare. D'habitude, on est sur du 2-3 kg. Là, il y a en pour plusieurs dizaines de milliers d'euros à la revente. En février-mars, on est au cœur de la période de pêche", et de braconnage.⁴³

RECIDIVE

8 février 2024

Nantes, Département de la Loire-Atlantique, France

Trois hommes vers 2h50 ont été interpellés dans la nuit du mercredi 7 au jeudi 8 février 2024 entre la Loire et le canal Saint-Félix avec tout l'attirail nécessaire au braconnage des civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Un des 3 hommes est connu de la justice, de la gendarmerie et de l'OFB pour être déjà passé de l'intention à l'acte.⁴⁴

8 mars 2024

Saint-Louis-de-Montferrand, Département de la Gironde, France

Saisie par les gardes assermentés de la Fédération de pêche d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans les bourriches d'un pêcheur sur les berges de la Garonne. La pêche aux anguilles est ouverte et réglementée de mai à septembre. Le procès-verbal a été transmis au parquet de Bordeaux.⁴⁶

14 février 2024

Province de Valence, Communauté Valencienne, Espagne

La Guardia Civil en patrouille au petit matin a arrêté en haut de plage 2 personnes qui venaient de récolter 2685 grammes de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Les 9000 alevins ont été tout de suite remis dans la Méditerranée.⁴⁹

14 mars 2024

Cascais, Vila Franca de Xira, District de Lisbonne; Benavente, Salvaterra de Magos, District de Santarém, Portugal

Saisie par l'UCIC (Unidade Central de Investigação Criminal) de 77 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) vivantes, de 18 kg de civelles congelées, de 4 véhicules, de 4000 € (4320 US\$) en espèces, d'armes à feu et d'armes blanches, de matériel de capture et d'emballage, de réservoirs à oxygène, de pièces à conviction digitales, de cannabis et de cocaïne. Interpellation de 10 suspects. Le gang est transnational.⁵³

" A la Trace " n° 43 / 1^{er} novembre – 31 décembre 2023

24 novembre 2023

Saint-Nazaire, Département de la Loire-Atlantique, France



Malgré les dénégations de son avocat prétendant que son client a une mauvaise vue et "surtout une oreille dont l'appareil ne supporte pas l'eau", le braconnier d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans les marais, âgé de 70 ans, filé par les gendarmes et les agents de l'OFB, a été condamné à 4000 € (4240 US\$) d'amende et à verser 3800 € (4030 US\$) de dommages et de préjudice écologique à la Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique. En avril et mai 2021, il avait braconné une petite centaine de kilos d'anguilles.²¹

EN FAMILLE / RECIDIVE

15 décembre 2023

Dieppe, Département de la Seine-Maritime, France



Condamnation d'une armatrice et de son compagnon capitaine de bateau de pêche à 400 et 800 € (440 et 880 US\$) d'amende pour la mise en vente illégale en novembre 2020 de 9 anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) pêchées au large de Dieppe en Haute-Normandie. Ces professionnels de la mer n'étaient pas informés de l'interdiction. Le capitaine a déjà été condamné 2 fois pour pêche illégale.²⁴

13 décembre 2023

Étang de Bolmon, Département des Bouches-du-Rhône, France

Saisie par l'OFB de 500 kg d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) prises dans une trentaine de "trabaques", des filets "mur" d'une cinquantaine de mètres de long qui piègent à la fois les poissons et les macrodéchets. La lagune (ou étang) de Bolmon est polluée depuis des dizaines d'années par les résidus de pétrole et des Eléments Traces Métalliques. C'est un milieu insalubre. La pêche y est interdite.²³

Mi-décembre 2023

Cifuentes, Province de Guadalajara, Communauté Autonome de Castille-La Manche, Espagne



Saisie dans un fourgon de location sur l'autoroute A2 de 170 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans des glacières dissimulées sous des lots de vêtements usagés. La valeur de la saisie est estimée à 200.000 € soit 219.700 US\$ et 1300 US\$/kg. Une arrestation. Les 500.000 civelles ont été placées dans le bassin d'un élevage piscicole en vue de leur remise en liberté dans un habitat approprié.²⁷

Mi-décembre 2023
Comacchio, Province de Ferrare, et Province de Ravenna, Région de l'Emilie-Romagne, Italie



Saisie dans l'Argine degli Angeli (Quai des anges) de 25 nasses d'une longueur totale de 400 mètres dédiées à la capture des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Les spécimens encore vivants ont été remis en liberté par les carabinieri. L'Argine degli Angeli héberge sur ses berges des grandes aigrettes, des spatules blanches et des pélicans en période de nidification. Les anguilles font partie de leur sécurité alimentaire.³⁰

Début novembre 2023
Aéroport International de Lisbonne, District de Lisbonne, Portugal



Saisie d'environ 100.000 civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) (poids total 30 kg). Le colis était en partance pour Dakar, Sénégal. Valeur estimée 200.000 € soit 212.100 US\$, 7070 US\$/kg et 2 US\$ par civelle. Elles ont vite été remises dans l'eau du Tage par l'ICNF (Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas). Ce trafic inédit serait dirigé par des Chinois.³³

OPERATION SPINNAKER
Fin décembre 2023
Cesena, Province de Forli-Cesena, Région de l'Emilie-Romagne, Italie



A l'approche des vacances de Noël, alors que la consommation des animaux marins augmente, la Garde côtière a renforcé son engagement dans la lutte contre les activités de pêche illégale. Saisie dans un camion de 100 kg d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Sur le plan national, l'opération Spinnaker a permis la saisie de 218 tonnes de poissons et autres animaux marins sur les quais, dans les bateaux, dans des restaurants et des poissonneries. 636 infractions ont été constatées et un million d'euros (1,1 million d'US\$) d'amendes ont été infligées.³²

OPERATION VITRUM

3 octobre 2023

Toronto, Province d'Ontario, Canada

Condamnation de la Nationalwide Star Canada Corp. et de son directeur Zhou Hong Xia à des amendes égales à 129.830 US\$ et 56.640 US\$ pour avoir contrevenu à la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Entre novembre 2016 et janvier 2018, la personne morale et la personne privée ont importé 5 conteneurs maritimes déclarés contenir des filets d'anguilles américaines (*Anguilla rostrata*). Des analyses ADN ont prouvé que des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) étaient mélangées avec les anguilles américaines. L'*Anguilla anguilla* est inscrite à l'Annexe II de la CITES et son commerce est assujéti à des permis et à une traçabilité stricte. Les 90 tonnes de chair d'anguilles ont été saisies. La valeur de la chair frelatée est estimée à 3,19 millions US\$ soit 35 US\$/kg sur le marché du gros. D'autres entoureloupes d'importateurs d'anguilles ont été dévoilées au Canada et analysées dans "A la Trace" (cf. "A la Trace" n°32 p.278, réf.7, et n°38 p.231, réf.5).³



13-14 septembre 2023 et 3 juin 2024

Trégunc et Quimper, Département du Finistère, France

- Les 13 et 14 septembre 2023, deux retraités de nationalité belge âgés de 61 et 64 ans ont été interpellés en flagrant délit de braconnage. Ils pêchaient de nuit des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) notamment dans l'étang du Loc'h Lougar à Trégunc, à proximité de Quimper. L'Office Français de la Biodiversité avait saisi 14 cannes à pêche et environ 30 kg d'anguilles.

- Les prévenus ont comparu le 3 juin 2024 devant le Tribunal Correctionnel de Quimper pour avoir pêché, transporté, détenu et cédé en bande organisée des anguilles. Les prévenus ont pillé le milieu naturel pendant 10 ans à raison de 3 ou 4 expéditions par an. En moyenne, ils pêchaient environ 50 kg d'anguilles à chaque visite, soit environ 2 tonnes sur 10 ans. Ils revendaient une partie des anguilles à des connaissances en Belgique et consommaient le reste. Avant Quimper, les prévenus avaient braconné des anguilles au Havre dans la baie de Seine* et à Saint-Malo pendant près de 15 ans. Ils prétendent ne pas avoir su que c'était interdit. Ils ont été condamnés à une amende de 4.100€ (4435 US\$) chacun. Robin des Bois s'est constituée partie civile dans cette affaire. Le Tribunal Correctionnel de Quimper a reconnu sa légitimité et ses préjudices. Les condamnés n'ont pas fait appel.



Week-end du 7-8 octobre 2023

Dixmude, Province de Flandre-Occidentale, Région Flamande, Belgique

"Capture" d'un braconnier. Dans la réserve naturelle De Blankaart, 370 hectares, classée Natura 2000 et inscrite à l'inventaire des zones humides Ramsar, l'homme à la tombée de la nuit posait des lignes et les relevait au lever du jour. Il a été surpris pendant le week-end par le conservateur en chef de la réserve en train de remonter des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Guido Vandenbroucke s'étonne que les anguilles se vendent cher pour un usage alimentaire. "Elles sont toxiques. Elles accumulent les polluants historiques dans les fonds et dans les boues."²⁶

*La pêche, la consommation et la commercialisation des anguilles dans la Seine et la baie de Seine ont été interdites à partir de 2008 en raison de la forte concentration, dans leur chair, de polychlorobiphényles (PCB). Pour rappel, les PCB sont des cancérigènes probables. Ils sont reconnus en tant que perturbateurs endocriniens, ils peuvent provoquer des malformations fœtales, un affaiblissement des systèmes immunitaires, des troubles du cycle de la reproduction et de la croissance.²⁷

RECIDIVE

21 septembre 2023

Les Sables d'Olonne, Département de la Vendée, France



Après plusieurs renvois d'audience en 2022 et en 2023, 8 prévenus ont enfin comparu les 22 et 23 juin 2023 devant le Tribunal Correctionnel des Sables d'Olonne pour avoir participé à un trafic international de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) en bande organisée entre 2014 et 2018 entre l'Espagne, la France et la Roumanie et pour blanchiment d'argent. Robin des Bois suit cette affaire depuis 2018 (cf. "A la Trace" n°21 p.11, réf.20). Certains prévenus ont déjà été condamnés pour des actes de braconnage et de contrebande de civelles.

Le "gang" était bien organisé et hiérarchisé. Il est composé de pêcheurs, de mareyeurs et de petites mains (transporteurs, nourrices, collecteurs, livreurs), chacun ayant un rôle défini et inconnu des autres membres.

Environ 2,2 tonnes de civelles, soit environ 15 millions de spécimens, ont été braconnés. Les prévenus ont été condamnés le 21 septembre 2023 à des peines d'emprisonnements allant de 6 mois à 3 ans, à des amendes allant de 2500 € (2730 US\$) à 75.000€ (81.850 US\$) avec sursis pour certains, et à des peines complémentaires (interdiction de pêche, confiscation des véhicules et d'autres objets de luxe). Le préjudice écologique défendu par Robin des Bois et d'autres parties civiles a été reconnu par le Tribunal Correctionnel. Sept prévenus ont fait appel du jugement.²⁸

Septembre 2023

Lège-Cap-Ferret, Département de la Gironde, France

Le pit relie l'ostréiculture du bassin d'Arcachon et le pillage des pibales (ou civelles européennes, *Anguilla anguilla*, Annexe II) dans le canal des étangs. Les pits sont des monticules de sacs de coquilles d'huîtres et d'autres déchets moins reluisants dressés en travers du canal et barrant définitivement la route aux civelles miraculeusement épargnées par tous les risques du périple transocéanique. Pour ces survivantes qui sont aujourd'hui protégées par la loi nationale et la Convention internationale CITES, le pit est la guillotine, le braconnier n'a qu'à se baisser pour les ramasser dans sa nasse ou ses filets. Naguère, les pibales étaient données aux cochons. Il y en avait trop de ces alevins d'anguilles formant dans les canaux des masses gélatineuses. Aujourd'hui elles se vendent sur les marchés noirs entre 250 et 500 €/kg (260 et 525 US\$/kg) en Europe et entre 2000 et 6000 €/kg (2100 et 6325 US\$/kg) en Asie. A l'initiative du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin, 98 pits ont été démontés. Il en reste 27 qui sont réglementaires et attribués à des pêcheurs professionnels supposés incorruptibles dans un écosystème humain rongé par les combines.²⁹

30 octobre 2023

Lérida, Province de Lérida, Communauté Autonome de Catalogne, Espagne



Saisie de 540.000 civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) vivantes (poids total 162 kg) dans 29 boîtes en polystyrène pleines d'eau réfrigérée à l'arrière d'un fourgon de location. Deux arrestations.³¹

RECIDIVE

12 septembre 2023

District de Miadzel, Voblast de Minsk, Biélorussie

Arrestation en flagrant délit d'un braconnier "expérimenté" et bien connu de la justice près du lac Naratch (80 km²). Chez lui, les agents de la Direction principale des crimes économiques du ministère de l'Intérieur ont découvert 350 poissons dont des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et des corégones Peipsi (*Coregonus maraenoides*). Les dommages sont estimés à 230.000 roubles soit 91.150 US\$.³⁴

OPERATION LAKE

Octobre 2022-Juin 2023

Europe

Extraits du bilan sous la gouverne d'Europol entre octobre 2022 et juin 2023. L'opération LAKE est dédiée aux civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II), alevins des anguilles.

- 32 pays participants : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Suède, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Colombie, Géorgie, Moldavie, Maroc, Macédoine du Nord, Serbie, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique ; plus la DG Santé de l'Union européenne (Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire), l'AECP (Agence européenne de contrôle des pêches), Eurojust, l'OLAF (Office européen de lutte antifraude) et Interpol.

- 25 tonnes de civelles vivantes ont été saisies soit plus de 83 millions d'individus sur la base de 0,3 gramme par civelle. Pour autant que possible, elles ont été remises dans des milieux naturels appropriés.

- 256 interpellations en France, Espagne, Portugal, et en Chine et Malaisie qui ne sont pas citées dans la liste des pays participants. Saisie de plus d'un million d'euros (1,07 million d'US\$). Séquestration sur des comptes bancaires de plus de 2 millions d'euros (2,1 millions d'US\$) de revenus illicites.

La secrétaire générale de la CITES a officiellement félicité Europol et son directeur exécutif adjoint pour l'efficacité de l'opération.³³

29 juin 2023

Enkhuizen, Province de Hollande Septentrionale, Pays-Bas

Arrestation d'un braconnier en flagrant délit de transport d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) vivantes. Il pillait les nasses d'un pêcheur professionnel soumis à des quotas et des règles strictes. A son domicile, la police et la NVWA (Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation) ont découvert et saisi des nasses et des anguilles vivantes et congelées. Au cours de l'enquête, il a été établi qu'il tuait les anguilles en leur administrant du sel, une technique de mise à mort interdite depuis des années à cause de la lente agonie subie par les victimes. Les anguilles vivantes ont été relâchées dans des eaux libres.³⁹

22 août 2023

Sneek, Province de Frise, Pays-Bas

Les anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) pêchées accidentellement doivent être immédiatement remises à l'eau. Le braconnier qui officiait de nuit dans la zone Natura 2000 les pêchaient volontairement et les mettaient dans des sacs en plastique cachés près de la berge. Les officiers de l'environnement les ont libérées et ont verbalisé le contrevenant.⁴²



5 juin 2023

Noardeast-Fryslân, Province de Frise, Pays-Bas

Saisie de 14 nasses à anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Remise à l'eau des anguilles capturées. Arrestation du braconnier par l'Administration des forêts et le Service frison de l'environnement.³⁸

20 juillet 2023

Lac de Ketelmeer, Province de Flevoland, Pays-Bas

Un homme pêchant l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II) sans permis a été malgré sa rébellion appréhendé par une équipe conjointe de la NVWA et de la police de la province. La pêche de tous les poissons en toutes saisons est interdite dans le lac qui est pollué par les PCB, les dioxines, les hydrocarbures aromatiques et les ETM (Eléments Traces Métalliques) à des teneurs mettant en danger la santé humaine.⁴¹

10 mai 2023

Province de Pontevedra, Communauté Autonome de Galice, et Oiartzun et Getaria, Province de Guipuscoa, Communauté du Pays Basque, Espagne ; Paris, La Courneuve, Département de la Seine-Saint-Denis, et Bidache, Département des Pyrénées-Atlantiques, France; Anvers, Province d'Anvers, Région Flamande, Belgique ; Pologne

Il y a une coalition dans l'Union européenne qui fonctionne bien et engrange des succès financiers vertigineux. Elle réunit des braconniers, des pêcheurs professionnels, des mareyeurs voués à la contrebande d'un petit animal sauvage inoffensif de 5 à 8 cm de long, d'un poids moyen de 0,3 gramme, d'une valeur de 80 centimes en Asie, tamisé dans les estuaires, les canaux, les rivières et les ruisseaux, qui au bout d'un à deux ans d'engraisement devient un animal qui s'arrache sur le marché mondial, d'une longueur de 40 cm, d'un poids de 2 kg et d'une valeur de 50 €. Ce prodige de la spéculation agroalimentaire et boursière s'appelle la civelle européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II) ou la pibale à son stade larvaire, l'anguille à son stade adulte. Sauf à découvrir ou à confirmer, ce qui ne serait pas une surprise, que l'engraisement clandestin des anguilles se fait dans des bassins ou des bassines planqués dans des pays de l'Union européenne ou des pays qui veulent en faire partie, les civelles atterrissant sur la façade atlantique française et espagnole en provenance de la mer des Sargasses sont gavées de granulés et d'aliments artificiels non normés et bon marché en Chine surtout et au Japon aussi après avoir été transportées en Asie par des mules aéroportées transportant clandestinement des lots de quelques kilos dans des poches d'eau au même rythme que les mules qui transportent entre la Guyane d'outre-mer et la France continentale de la cocaïne. Des colis plus importants peuvent éventuellement être expédiés par avion-cargo en s'affranchissant des commissions dues aux porteurs et des risques divers s'ils se font prendre à une frontière.

Les anguilles européennes sont mélangées à des anguilles dont le commerce international reste pour le moment autorisé - il y a 20 espèces d'anguilles sur l'océan mondial - et deviennent de la chair à sushi dans la grande bouffe alimentaire mondialisée.

L'*Anguilla anguilla* dite anguille européenne est menacée d'extinction par la surpêche et les polluants chimiques et bactériologiques qui s'accumulent dans les vases et entravent leurs capacités de croissance et de reproduction. Les exportations hors de l'Union européenne de l'*Anguilla anguilla* inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis 2009 sont interdites. Le commerce intra-européen est également interdit sauf pour procéder à des opérations de repeuplement dûment approuvées par l'Etat expéditeur et l'Etat destinataire. C'est précisément en 2021 à l'occasion de contrôles chez un mareyeur du sud-ouest de la France préalables à un repeuplement dans le lac de Cazaux, département de la Gironde, chef-lieu Bordeaux, que des infractions sur la traçabilité des stocks de civelles provenant théoriquement des quotas réservés aux pêcheurs professionnels ont été relevées par l'Office Français de la Biodiversité.

Depuis 2017, il y a aussi une coalition des forces de répression formée en France de l'OFB, de l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique), du SEJF (Service d'enquêtes judiciaires des finances), des gendarmes des sections de recherche, de la BNEVP (Brigade Nationale des Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires), et au fil des années élargie à la Guardia Civil espagnole, à Europol (Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs), à Eurojust (Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale) et à l'OLAF (Office européen de lutte antifraude).

L'enquête transnationale lancée après la découverte des anomalies administratives liées au repeuplement de Cazaux a identifié et décortiqué une filière de contrebande d'au moins 4 tonnes de civelles entre l'Union européenne et l'Asie dont les bénéficiaires sont estimés à 1,2 million d'€ soit 1,3 million d'US\$. Le travail commun de 115 enquêteurs a abouti le mercredi 10 mai 2023 à l'interpellation de 27 trafiquants de civelles en Espagne, en France, en Belgique, en Pologne, dont 4 pourvoyeurs de civelles, des spécialistes du maintien en vie des civelles en milieu confiné, des recruteurs et des logisticiens responsables de la contrebande transcontinentale, des prétendus experts en repeuplement affichant la volonté de sauver l'espèce. Bref un beau coup d'épée dans la bulle spéculative civelles mais la mission n'est pas terminée, d'autres liens sont en train de se nouer dans l'Union européenne et dans le monde entier pour exploiter à fond le pactole des anguilles. Quand il sera épuisé, il sera temps pour les trafiquants de passer à une autre espèce ou à d'autres marchandises.

Noticias de Gipuzkoa, 10 mai 2023 ; Guardia Civil, 11 mai 2023 ; Direction générale des douanes et droits indirects, 12 mai 2023 ; Ministère public (Belgique), 12 mai 2023 ; France 3 Nouvelle Aquitaine, 16 mai 2023 ; El Diario Montañés, 23 mai 2023.⁵¹

EN FAMILLE

4 avril 2023

Paris, France

Rejet des pourvois en cassation de Victor, Eddy et Wesley Bozard, Jessy Bourmaud et Jérôme Thiteca. Les condamnations du tribunal correctionnel de Nantes confirmées par la cour d'appel de Rennes pour trafic de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) en bande organisée sont définitives. Cf. "A la Trace" n°23 p.16 (réf.33) et n°35 p.206 (réf.46).
Cour de cassation, 4 avril 2023 ; ASPAS, été 2023.⁵⁰



RECIDIVE

13 mars 2023

Saint-Arnoult-en-Yvelines, Département des Yvelines, France

La fine équipe était suivie par les enquêteurs depuis plusieurs mois. Le fourgon a été intercepté au péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Il venait de Vendée, département français ouvert sur le golfe de Gascogne, et se dirigeait vers Paris au nord, distant de 400 km. 118 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) ont été saisis dans des bacs oxygénés pour optimiser leurs chances de survie pendant le transit. Deux hommes ont été placés en détention préventive et le 3^{ème} sous contrôle judiciaire. Des perquisitions consécutives dans un appartement de Vendée et dans un camp de gens du voyage ont abouti à la saisie d'armes et de matériel de capture des civelles.

Civelles en Vendée et à Paris, cf. "A la Trace" n°16 p.10 (réf.23), n°21 p.11 (réf.20) et p.12 (réf.22), n°24 p.15 (réf.17), n°28 p.19 (réf.20), n°32 p.288 (réf.67et 69), n°35 p.205 (réf.43), n°37 p.218 (réf.60) et n°39 p.177 (réf.29).

France Bleu Loire Océan, 16 mars 2023 ; Ouest-France, 17 mars 2023 ; France 3 Pays de la Loire, 20 mars 2023.⁴⁹

" A la Trace " n° 39 / 1^{er} janvier – 28 février 2023

23-24 février et 22 septembre 2023

Argenta et Ferrare, Province de Ferrare, Région de l'Emilie-Romagne, Italie

- Les 4 Roumains âgés de 21 à 35 ans pêchaient avec des câbles reliés à une batterie dans une réserve de poissons où ils s'étaient introduits par effraction. Ils avaient été surpris en flagrant délit avec un butin de 500 kg de poissons morts ou à l'agonie, des carpes (*Cyprinus carpio*), des silures glanes (*Silurus glanis*), des carassins communs (*Carassius carassius*).



- Ils s'en sont bien tirés. Ils ont versé 2000 € (2175 US\$) au titre des dommages aux gestionnaires de la réserve et la juge Carlotta Franceschetti considère que par cet argent le délit est éteint, sans même prendre en compte que parmi les poissons morts ou estourbis il y avait des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) qui sont strictement protégées en Italie et dans l'Union européenne, sans prendre en compte la cruauté du mode de braconnage qui d'une certaine manière peut s'assimiler à une torture et sans prendre en compte la filière internationale d'évacuation et de commercialisation des poissons morts. Une affaire similaire a déjà fait la une en Italie (cf. "A la Trace" n°38 p.241).

FerraraToday, 25 février 2023 ; Corriere Romagna, 26 février 2023 ; Estense.com, 23 septembre 2023.⁴⁰

Fin janvier 2023

Muravera, Province de la Sardaigne du Sud, Région autonome de la Sardaigne, Italie

La rivière Picocca dont les ruisseaux Ollastuet Cannas sont tributaires se jette après un cours de 13 km dans l'étang de Colostrai. Son embouchure était complètement barrée par des "bertavelli" (nasses) dédiés à la capture des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Ils ont été démantelés et saisis par les agents de protection de la faune et de la flore. Personne n'en a revendiqué la propriété. Corps de surveillance des forêts et de l'environnement de la région de la Sardaigne, 31 janvier 2023 ; L'Unione Sarda, 31 janvier 2023.³⁷

7 janvier 2023

Port d'Algésiras, Province de Cadix, Communauté Autonome d'Andalousie, Espagne

Saisie dans un fourgon au débarquement d'un car-ferry en provenance de Tanger, Maroc, de 192 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) réparties dans 10 caisses closes et pleines d'eau. La valeur économique de la cargaison est estimée à 250.000 € (266.225 US\$ soit 1180 US\$/kg) sur le marché espagnol. La valeur biologique est inestimable. Les civelles sont les alevins des anguilles. L'espèce est en voie d'extinction. Tout commerce international d'anguilles européennes est préjudiciable et interdit par l'Union européenne. Sur la base de 0,3 grammes de poids moyen, les 192 kg de civelles correspondent à 640.000 civelles. Elles ont été transférées dans des réservoirs oxygénés pour augmenter leurs chances de survie dans la perspective de les relâcher à très court terme dans des habitats appropriés. C'est la plus grosse saisie de civelles jamais réalisée en Andalousie. Trafic international de civelles au Maroc, cf. "A la Trace" n°20 p.14, n°22 p.10, n°24 p.15, n°35 p.206 et n°38 p.239.

Guardia Civil, 7 janvier 2023.³³

Fin décembre 2022-début janvier 2023

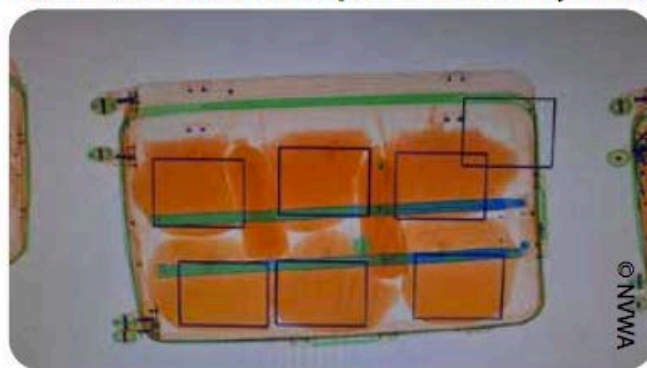
Province de Pescara, Région des Abruzzes, Italie

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 et du Nouvel an 2023, les carabinieri CITES de la province ont surveillé les activités de pêche dans le fleuve Aterno-Pescara qui se jette dans l'Adriatique. 25 kg d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) ont été saisis et pour les survivantes remises à l'eau. Les gardes-pêche de l'association Guardia Civile Ambientale ont participé à la traque. Dix personnes, "la plupart italiennes", ont été interpellées. Des nasses en grand nombre ont été confisquées.

IlPescara, 16 janvier 2023 ; Rete8, 16 janvier 2023.³⁴

28 février et 6 mars 2023

Aéroport International d'Amsterdam-Schiphol, Province de Hollande Septentrionale, Pays-Bas



Saisie par la NVWA, l'Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation, de 54 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II), soit environ 170.000 spécimens, dans les 4 valises de 2 passagers malaisiens qui allaient s'envoler pour leur pays. Ils ont été placés en garde à vue. Les civelles étaient stockées dans des poches d'eau. Les survivantes ont été relâchées dans des "Randmeren", des "lacs de bordure" qui séparent les terres "naturelles" des polders près de Harderwijk. L'opération a été menée par la NVWA et la fondation Dupan qui a pour mission de reconstituer les populations d'anguilles dans les eaux intérieures néerlandaises. Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation, 1^{er} mars 2023 ; DUPAN, 6 mars 2023.³²

9 février 2023

Département du Val-de-Marne, France



Saisie dans un atelier de plus de 800.000 civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) soit 302,2 kg, de 4 bassins d'oxygénation, de bouteilles d'oxygène, d'une quarantaine de valises, de boîtes en polystyrène, de 7 sacs de 25 kg de sel, de poches en plastique à remplir d'eau pour la contrebande via le transport aérien. Arrestation de 3 individus. Les alevins d'anguille ont été remis à l'eau dans la Seine en amont de Paris, sans certitude sur leur survie.

Direction générale des douanes et droits indirects, 13 et 17 février 2023.³¹

8 et 12 janvier 2023

Saignac-et-Muret, Département des Landes, et Région Ile-de-France, France

- La brigade d'Arcachon contrôle un camion dans le sens nord/sud. Sous le chargement de plaques de polystyrène, les douaniers déterrent un réservoir relié à un oxygénateur et dans un bidon à côté, 28 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) congelées. Il est probable que le véhicule utilitaire roulait vers l'Espagne et qu'au retour il était destiné grâce à son installation d'aquariophilie ambulante à convoier des civelles vivantes. Deux arrestations.

- De fil en anguille, l'enquête de flagrante a permis de découvrir et de démanteler dans les environs de Paris un atelier de transit de civelles et d'expédition en Chine par colis perlés. 150 kg de civelles vivantes ont été saisis, une première en France.

Direction générale des douanes et droits indirects, 12 janvier 2023 ; Actu Landes, 13 janvier 2023.²⁹

24 février 2023

Aéroport International de Bruxelles, Zaventem, Province du Brabant Flamand, Région Flamande, Belgique



Saisie dans les valises de 6 trafiquants d'origine malaisienne qui s'envolaient pour la Malaisie avec transit au Qatar et au Vietnam de 200 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) stockées dans des poches d'eau. Après les tests ADN certifiant qu'il s'agissait bien de l'espèce européenne, les civelles ont été relâchées avec toutes les précautions nécessaires dans plusieurs cours d'eau de la région flamande. La valeur de la saisie sur le marché asiatique est estimée à 400.000 € soit 436.120 US\$ et 2180 US\$/kg.

Ministère public, 25 février 2023 ; Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 1^{er} et 8 mars 2023.²⁷

2 et 26 janvier 2023

Karlskrona, Comté de Blekinge, Suède

Peter Magnus Nilsson, secrétaire d'Etat rattaché au Premier ministre Ulf Kristersson, avait été pris en flagrant délit de pêche à l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II) en septembre 2021. D'explications vaseuses ("j'étais parti en mer pour ramasser des déchets", "les verveux [cages-pièges à anguilles] à bord de mon bateau ne m'appartiennent pas", "les anguilles [11 kg] non plus") en aveux tardifs et assortis d'excuses, il a fini par écoper d'une amende de 38.800 couronnes (3700 US\$) et par perdre le soutien du Premier ministre. Quinze anguilles ont brisé la carrière politique prometteuse de Nilsson. Lâché par tous, il a été contraint à la démission. Depuis 2007, la pêche de loisir aux anguilles est interdite en Suède.

Expressen, 20 janvier 2023 ; Aftonbladet, 24 janvier 2023 ; Arbetaren, 24 janvier 2023 ; PM Nilsson, 26 janvier 2023 ; Sveriges Television, 26 janvier 2023.²⁶



7 décembre 2022

Aéroport International Adolfo Suárez Madrid-Barajas, Communauté de Madrid, Espagne

Mondialisation de la civelle européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II). La trafiquante est malaise. Les 8 petites glacières sont fabriquées en Chine. Les 100.000 civelles (30 kg) viennent d'estuaires inconnus. La saisie a eu lieu à Madrid. Le vol venait de Casablanca et la trafiquante s'envolait pour Nouakchott.

Directo al Paladar, 7 décembre 2022.⁵⁵

RECIDIVE

7 octobre 2022

Nantes, Département de la Loire-Atlantique, France

Condamnation de Roger Azais, de Gary Dubois et de Nelson Schartier à 3 mois de prison avec sursis et à des amendes de 3000 € (2900 US\$), 2000 € (1940 US\$) et 1500 € (1455 US\$), de Kendji Limbergere à 100 jours-amende de 30 € (3000 €, 2900 US\$) et de Sonny Grimaud à 60 jours-amende de 20 € (1200 €, 1165 US\$) pour avoir le mardi 15 février 2022 dans la nuit braconné des civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans le canal Saint-Félix à Nantes et le canal de la Martinière au Pellerin dans l'estuaire amont de la Loire, le plus grand fleuve de France, tributaire de l'océan Atlantique. Ils avaient été interpellés en flagrant délit par les agents de l'OFB. Ils sont âgés de 20 à 40 ans et leurs casiers judiciaires comportent 25 condamnations dont 5 pour des faits identiques.

Extraits du jugement :

"Outre le préjudice environnemental très important, l'activité intense de braconnage menaçant la survie même de l'espèce, il convient de retenir une atteinte à l'ordre public économique puisque les pêcheurs professionnels, qui acquièrent la carte professionnelle à un coût élevé, subissent la concurrence déloyale des braconniers."

"Les faits s'inscrivent dans un trafic de civelles organisé autour de personnes ayant des rôles bien définis : pêcheurs, guetteurs, intermédiaires regroupant les produits de la pêche, transporteurs dans le cadre de transports de regroupement vers les pays européens, notamment l'Espagne, les destinataires finaux étant dispersés dans le monde entier. Si les prévenus apparaissent comme des petites-mains au sein de ce trafic, ils en espéraient néanmoins tous un bénéfice certain, le trafic de civelles étant lucratif dès les premiers échelons de l'organisation."

France Bleu Loire Océan, 7 octobre 2022 ; Tribunal Judiciaire de Nantes, 7 octobre 2022.⁵²

23 décembre 2022

Marans, Département de la Charente-Maritime, France

Près de 60.000 civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) (20 kg) en cette avant-veille de Noël ont été saisies à 5 heures du matin dans les mains de 3 hommes qui venaient de les capturer dans la Sèvre Niortaise. La France est une plateforme de lancement des civelles dans la contrebande mondiale. La gendarmerie, l'OFB, les brigades nautiques multiplient les contacts au sein du groupe "Sargasse" et les coups de filets.

Gendarmerie de la Charente-Maritime, 23 décembre 2022 ; Sud Ouest, 23 décembre 2022.⁵⁴

23 décembre 2022

Brampton, Province de l'Ontario, Canada

En vertu d'un accord extra-judiciaire entre Ocean Seafood Company basée à Scarborough dans la province de l'Ontario et le ministère de l'Environnement, la compagnie importatrice de produits de la mer n'aura pas à subir un procès et des atteintes supplémentaires à son image. Elle a versé 30.000 dollars canadiens soit 22.200 US\$ au Fonds pour dommages à l'environnement et s'est engagée à mettre en œuvre un programme de formation de tous ses collaborateurs à la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. En 2019, Ocean Seafood Company avait importé 1450 boîtes de chair d'anguille déclarée provenir d'anguilles américaines (*Anguilla rostrata*). Les analyses ADN réalisées à la demande du ministère de l'Environnement avaient prouvé que de la chair d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II) était mélangée à la chair d'anguille américaine. Les anguilles européennes sont inscrites depuis le 13 mars 2009 à l'Annexe II de la Convention CITES et la réglementation européenne interdit l'exportation des anguilles et des alevins d'anguille. Les 1450 boîtes ont été retirées du marché.

Trafic d'anguilles en Amérique du Nord, cf. "A la Trace" n°15 p.8, n°17 p.10, n°19 p.12, n°20 p.15, n°21 p.9 et p.119, n°32 p.278 et p.280, n°36 p.214 et p.215 et n°37 p.64 et p.210.

Ministère de l'Environnement et du Changement climatique, 4 janvier 2023.⁵



Décembre 2022

Aéroport International du Caire, Gouvernorat du Caire, Egypte

Tentative présumée de contrebande à destination des Emirats arabes unis de 5 colis d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II). La quantité et l'origine ne sont pas précisées dans le communiqué des douanes aéroportuaires.

Cairo 24, 1^{er} janvier 2023.¹

" A la Trace " n° 37 / 1^{er} juillet – 30 septembre 2022

29 septembre 2022

La Roche-sur-Yon, Département de la Vendée, France

400 € (400 US\$) d'amende pour une vente de 15 € via l'Internet d'une anguille (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et d'un brochet (*Esox lucius*). "J'étais pas au clair avec la réglementation" a dit à la barre cet ex-président d'une société de pêche. "En fait, l'anguille, je l'ai donnée en plus du brochet." En fait, il est interdit de pêcher, de transporter, de vendre mais aussi de donner une anguille sauf permis spécial.

Ouest-France, 29 septembre 2022.⁶⁰



RECIDIVE

29 septembre 2022

Nantes, Département de la Loire-Atlantique, France

Six mois de prison à domicile sous surveillance électronique, 15.000 € (14.560 US\$) d'amende pour celui que son avocate présente comme une "petite main". Au contrôle douanier du péage autoroutier de Virsac, il avait été pris en flagrant délit de transport de 123 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) soit plus de 300.000 alevins d'anguilles dans le camion frigorifique qu'il conduisait. La "petite main" en était quand même à sa 7^{ème} condamnation pour trafic de civelles en direction du Pays basque français et du "gros bras" espagnol qu'il devait rencontrer sans connaître son identité dans un bureau de tabac. Le rendez-vous manqué lui a fait perdre 20 à 30.000 €.

Ouest-France, 30 septembre 2022.⁵⁹



12 septembre 2022

Birzunai, Région d'Utena, Lituanie

Suspicion de braconnage d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans un des lacs près du village. Les pièges et des filets ont été saisis par une brigade environnementale de la région. Une interpellation. Département de la protection de l'environnement, 15 septembre 2022.⁵⁸

Mi-avril 2022

Powiat de Brodnica, Voïvodie de Cujavie-Poméranie, Pologne

Le policier et garde-pêche n'était pas en service mais est-on jamais en congés quand on aime son travail ? Il a signalé à ses collègues la présence d'un braconnier en train de poser une nasse à anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) sur le lac Głowińskie. Le délinquant a passé la nuit au poste. Agropolska.pl, 19 avril 2022.⁵⁶

14 mai 2022

Pescara, Province de Pescara, Région des Abruzzes, Italie

Le quatuor venant de Campanie s'adonnait à la pêche aux anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Contrôlés peu après minuit, les braconniers disposaient de tous les équipements prohibés nécessaires et avaient déjà pêché 10 anguilles qui ont été remises dans la rivière. Les autorités soulignent l'absence de contrôle sanitaire des produits du braconnage et leurs dangers pour la santé des consommateurs. AbruzzoLive, 16 mai 2022 ; IPescara, 16 mai 2022.⁴⁶

21-22 mai 2022

Cepagatti, Province de Pescara, Région des Abruzzes, Italie



Encore un quatuor de braconniers venus de Campanie pour faire du tourisme de prédation. De nuit, les agents de la guardia civile environnementale les ont d'abord observés de loin, le terrain et l'obscurité étant défavorables à une intervention rapide. Vers 22h, les 4 hommes sont retournés vers leur Fiat Doblo au moyen de lampes-torche, ont rangé leur attirail illégal dans le coffre et ont pris la route. L'équipe anti-braconnage les attendait au bout du chemin. Outre la voiture et les engins de pêche dont des parapluies qui servent à réceptionner les anguilles dès leurs sorties de l'eau (elles ne peuvent pas remonter les bords pour s'enfuir), 6 anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) ont été saisies et remises à l'eau. Les 4 hommes ont été condamnés à des amendes administratives de 9000 € (9440 US\$). IPescara, 23 mai 2022.⁴⁷

11 avril 2022

Aéroport International d'Amsterdam-Schiphol, Province de Hollande Septentrionale, Pays-Bas

Trois Malais, 2 hommes et une femme, ont été arrêtés en possession de 105 kg de civelles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) réparties dans des poches d'eau calées dans 8 valises identiques, élément qui a attiré l'attention des douaniers. Les contrebandiers étaient en transit entre le Portugal et la Malaisie. Ils ont été arrêtés et placés en détention. Les civelles, dont un bon nombre aurait survécu à ce premier trajet avant le grand saut vers l'Asie, ont été vite relâchées dans la nature. Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation, 14 avril 2022 ; NU.nl, 16 avril 2022.⁴⁵



EN FAMILLE / RECIDIVE

7 avril 2022

Dax, Département des Landes, France



Les 4 braconniers avaient été surpris avec 150 grammes de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), soit environ 500 civelles, dans leurs seaux en février 2020 au bord de l'Adour, à proximité de la station d'épuration de Dax. L'un d'eux a réussi à s'enfuir à l'approche de la patrouille des agents de l'Office Français de la Biodiversité. Pas son fils et 2 autres braconniers surpris en flagrant délit. Ils ont tous plaidé la consommation personnelle. "Ce sont des braconniers du dimanche qui ont joué de malchance" a argué l'un des avocats. Pas dupe, la juge a estimé que le père fuyard avait bien participé à la pêche mais elle a considéré qu'elle manquait d'élément matériel pour le condamner. Son fils et un autre braconnier écotent d'amendes de 500 € (560 US\$) chacun et le troisième, un récidiviste, d'une amende de 1000 € (1110 US\$). Sud Ouest, 8 avril 2022.⁴⁴

29 avril 2022

Newark, Etat du New Jersey, Etats-Unis d'Amérique

American Eel Depot Corporation (AED) basée à Totowa, New Jersey, est le plus gros importateur et distributeur de viande d'anguille aux Etats-Unis. AED livrait par contrebande à un élevage de Chine continentale des civelles d'origine européenne (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Les civelles qui avaient survécu à la capture dans les estuaires et les rivières de l'Union européenne et aux multiples transferts intermodaux étaient engraisées pendant un à 2 ans. Parvenues au stade adulte, elles étaient tuées, éviscérées, préparées, emballées et exportées sous la

forme de chair à sushi chez AED dans le New Jersey sous l'appellation d'anguille américaine (*Anguilla rostrata*). L'élevage en Chine continentale était sous contrôle d'AED. Dans l'acte d'accusation, il est désigné sous le nom de "compagnie 1".

OPERATION LAKE VI

Novembre 2021-Juin 2022

24 pays ont participé à la sixième opération Lake de lutte contre le braconnage et la contrebande de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) coordonnée par Europol, l'Agence européenne de contrôle des pêches, l'Office européen de lutte antifraude et la Commission européenne. 49 personnes ont été arrêtées en Europe et 1255 kg de civelles d'une valeur estimée à 1,9 million d'€ (2 millions d'US\$ soit 1630 US\$/kg) ont été saisis. Sans surprise, la contrebande par valises de "touristes" à destination de l'Asie a repris en même temps que le trafic aérien post-Covid-19. En France, Lake a permis la saisie de 200 kg de civelles le 19 février et de 54 kg le 3 mars (cf. "A la Trace" n°35 p. 205). Lake revendique une baisse de 50% du trafic de civelles depuis 2016, l'arrestation de 500 trafiquants et la saisie totale de 18 tonnes de civelles.

Direction générale des douanes et droits indirects, 24 juin 2022 ; Europol, 24 juin 2022.⁴³

Courant novembre 2013, Yi Rui Huang alias Ricky noue au nom d'AED des relations avec "A" aux Pays-Bas. "A" lui propose d'acheter des juvéniles d'anguilles plus connues sous le nom de civelles. Il est clair que "A" est en dehors de la légalité puisque depuis 2010, face à l'effondrement des populations d'*Anguilla anguilla*, il est interdit d'en exporter hors de l'Union européenne, les échanges intra-européens étant réservés à des opérations de repopulation. Il ressort de l'acte d'accusation que l'état-major d'AED est informé lui aussi de la protection juridique de l'espèce européenne. Des échanges entre les divers collaborateurs et affiliés d'AED aux Etats-Unis et en Asie montrent que des précautions sont envisagées tant du point de vue financier que logistique pour déjouer la vigilance de l'US Fish and Wildlife Service et des douanes des autres pays. Ricky au nom d'AED achète 25 kg de civelles européennes pour 57.500 US\$ soit 2300 US\$/kg à "A", à charge pour celui-ci d'expédier le lot en Thaïlande par voie aérienne sous l'appellation de "crabes vivants". Le destinataire est une compagnie contrôlée par AED entièrement spécialisée dans le transfert et la distribution de produits de la mer. Au départ des Pays-Bas, 25 kg de civelles vivantes correspondent sur la base d'environ 0,3 gramme (par spécimen) à 83.330 individus.

En mars 2015, Ricky noue des relations avec "B" en Ukraine. "B" propose à Ricky d'acheter des civelles d'origine européenne alors que l'espèce *Anguilla anguilla* est rare dans les eaux sous juridiction ukrainienne. En décembre 2015, "B" envoie à Guo Tuan Zhou alias Jason, codirecteur d'AED, une facture de 32.000 US\$ payable par virement à une banque de Kiev. "B" vient de livrer 32 kg de civelles à une compagnie de Hong Kong spécialisée dans les produits de la mer appartenant à AED et exploitée par Hong Lee alias John.

Chao Jin Shi alias Kevin se rend en Ukraine pour rencontrer "B" à Kiev. Kevin est l'acheteur principal d'anguilles chez AED. Des virements de 140.000 US\$ au total sont réalisés par AED au profit de "B" qui dispose aussi d'un compte bancaire au Canada. Les livraisons de civelles entre l'Ukraine et la compagnie 1 se faisaient via la Thaïlande et Hong Kong avec la complicité de compagnies dirigées par AED ou affiliées.

En 2015, 2016 et 2017, AED a importé 8 conteneurs maritimes en provenance de la compagnie 1 en Chine continentale sous l'appellation d'anguilles américaines. Ils contenaient en totalité ou en majorité de la viande d'anguille européenne.

Les faits reprochés à AED et à 8 de ses dirigeants aux Etats-Unis, à Hong Kong et dans la province du Fujian en Chine continentale où la compagnie 1 est basée se concentrent sur les 6 conteneurs qui ont été saisis par les douanes. Mais l'acte d'accusation relève qu'AED entre mars 2013 et juillet 2017 a réceptionné 138 conteneurs de viande d'anguille d'une valeur marchande globale de 160 millions d'US\$ en provenance de la compagnie 1.

US Department of Justice, 29 avril 2022.⁸

" A la Trace " n° 35 / 1^{er} janvier – 31 mars 2022

Fin janvier 2022

Viareggio, Province de Lucques, Région de la Toscane, Italie

Grâce à l'intervention des agents du port, les nombreux pièges à civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), déjà placés dans l'eau ou parfois encore dans les mains des pêcheurs, ont été saisis. Seules quelques civelles avaient été attrapées. Elles ont été relâchées.

Versiliatoday.it, 2 février 2022.⁵¹

Mi-février 2022

Muriedas, Communauté autonome de Cantabrie, Espagne

Les 4 hommes, 2 braconniers de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et 2 ramasseurs-vendeurs de coquillages de Muriedas et Santander, ont été surpris en pleine transaction dans un garage. Les agents de la Seprona (Servicio de Protección de la Naturaleza) les avaient à l'œil depuis le mois de décembre. Les vendeurs de coquillages sont soupçonnés d'écouler les civelles en même temps que les coquillages.

Cadena SER, 15 février 2022.⁴⁹

Fin janvier 2022

Algésiras, Province de Cadix, Communauté autonome d'Andalousie, Espagne

Condamnation d'un trafiquant de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) à une amende de 7,2 millions d'€ (8,16 millions d'US\$). Il ne s'est pas présenté au procès. L'homme avait été arrêté le 29 décembre 2017 au port de Tarifa avec 65 kg de civelles dans ses valises soit plus de 200.000 civelles. Seuls 2 kg étaient encore en vie. Il comptait



partir au Maroc. Cette arrestation avait permis aux autorités de démanteler en mars 2018 un réseau composé de 10 Chinois, Espagnols et Marocains qui avaient fait passer plus de 5 tonnes de civelles depuis Algésiras vers l'Asie via le Maroc depuis au moins 2016 (cf. "A la Trace" n°21 p.11 pour tous les détails).

Europa Sur, 30 janvier 2022.⁴⁸

RECIDIVE / EN FAMILLE

11 mars 2022

Amiens, Département de la Somme, France



- Un pêcheur de 60 ans ayant 6 infractions de pêche à son casier judiciaire est condamné à une amende de 1000 € (1120 US\$), à des dommages et intérêts de 283 € (315 US\$) et à une interdiction de pêche d'un mois. Il avait tenté de vendre 47 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) sous le nom de son frère pour ne pas dépasser son quota personnel. De plus, le 5 mars 2021, il avait déclaré lors d'un contrôle avoir pêché 2 kg de civelles alors qu'il en avait 2,47 kg.

- Un pêcheur de 44 ans est condamné à une amende de 500 € (560 US\$). Il avait tenté de pêcher des civelles à 28 mètres de l'écluse de Saint-Valery-sur-Somme alors que la pêche n'est autorisée qu'à partir de 50 mètres.

- Le dernier prévenu est lui aussi condamné à une amende de 500 €. Il avait été arrêté le 5 mars 2021 en possession de 7 kg de civelles (cf. "A la Trace" n°32 p.288). De plus, l'année précédente, il avait pêché 10 kg de civelles mais en avait déclaré 5 au nom de sa fille.

Courrier picard, 11 mars 2022.⁴⁷

3 mars 2022

Nantes, Département de la Loire-Atlantique, France

A 4 heures du matin, des policiers et des agents de l'OFB repèrent plusieurs individus en action de pêche aux civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) avec un tamis dans le canal Saint-Félix. Ils parviennent à en arrêter un. Les 2 véhicules sur place et tout le matériel de pêche sont confisqués.

Depuis le début de la saison de la pêche à la civelle le 1^{er} décembre, 23 braconniers ont été arrêtés à Nantes et dans ses environs immédiats, un chiffre plus élevé que les 2 années précédentes.

Ouest-France, 3 mars 2022.⁴⁵

1^{er} février 2022

Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique, France

Les autorités maritimes et environnementales, la gendarmerie et les douanes sont sur le pont cette nuit pour une opération de lutte contre le braconnage des civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) coordonnée par Europol et la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest. Les contrôles s'enchaînent dans les ports en Loire-Atlantique, en Vendée, dans le Morbihan, dans l'Ille-et-Vilaine et dans le Finistère. Sur une cinquantaine de pêcheurs professionnels, 6 sont verbalisés en Vendée pour avoir capturé sans fiches de pêche 50 kg de civelles, aussitôt relâchées, et 4 pêcheurs sont arrêtés pour pêche illégale en Loire-Atlantique.

France Bleu Loire Océan, 3 février 2022 ; Ouest-France, 3 février 2022.⁴³

EN FAMILLE

9 mars 2022

Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine, France



"A la Trace" n°23 p.16 rapportait le démantèlement d'un gang de trafiquants de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) de l'estuaire de la Loire vers le pays basque espagnol. En février 2019, les 9 hommes, dont des pêcheurs et des mareyeurs, avaient été condamnés à des peines de prison de 1 à 2 ans, à des amendes de 5000 à 30.000 € (5715 à 34.290 US\$) et à verser à des organisations de pêche professionnelle et à des associations environnementales 230.000 € (262.870 US\$) au titre du préjudice moral. Huit d'entre eux avaient également interdiction de pêcher pendant 5 ans.

La cour d'appel de Rennes vient de confirmer leurs peines. Ils se sont pourvus en cassation.

Le Pêcheur Professionnel, 16 mars 2022 ; ASPAS, été 2022.⁴⁶

18 et 19 février 2022

Fresnay-l'Évêque, Département d'Eure-et-Loir, France

Il est 23h30. Le conducteur d'un Opel Movano décide de faire une petite pause sur une aire de repos. Il a mal choisi son moment. Quelques minutes plus tard, les douaniers l'abordent pour contrôler sa cargaison. Difficile de cacher 52 caisses en polystyrène pleines de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), plus de 200 kg en tout. Leur valeur financière est estimée à 40.000 € soit 44.550 US\$ et 220 US\$/kg. Le conducteur, âgé de 57 ans et résidant en Vendée, est placé en détention provisoire. Un complice présumé, âgé de 54 ans et résidant en Charente-Maritime, est placé en détention provisoire le lendemain.

L'Echo Républicain, 22 février 2022.⁴⁴

Fin janvier 2022

Eaucourt-sur-Somme, Département de la Somme, France



Un tribunal "encombré à cause de deux anguilles" (*Anguilla anguilla*, Annexe II), a minimisé la procureure, qui avait néanmoins requis 300 € d'amende (340 US\$) à l'encontre du chef du restaurant Le Saltimbanque. Bilan : relaxe pour Sébastien Porquet, qui avait cuisiné en juillet 2020 ces anguilles pour les caméras de France 3 Picardie. L'Office national de la biodiversité lui reprochait en outre de ne pouvoir justifier de leur provenance. Le cuisinier, qui se dit "amoureux de la nature", a affirmé qu'elles lui avaient été données pour l'occasion par 2 pêcheurs.

Courrier picard, 1^{er} février 2022.⁴²

9 octobre 2021

Catane, Ville métropolitaine de Catane, Région de la Sicile, Italie

Dans le célèbre marché de la Pescheria, 5 anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) ont été saisies par les carabinieri CITES et relâchées dans le Simeto. Les carabinieri étaient très vigilants sur le thon et les espadons et justement 5 espadons (*Xiphias gladius*) sous taille réglementaire ont été trouvés dans un baquet et saisis. Un chariot abandonné a été retrouvé dans une rue voisine. Il a été "exfiltré" du marché quand le bouche-à-oreille sur la visite inopinée des carabinieri s'est répandu. Il contenait des tranches d'espadon et des sars et anchois avariés.

LiveSicilia, 11 octobre 2021.⁴¹

RECIDIVE

16 novembre 2021

Saint-Malo, Département d'Ille-et-Vilaine, France

"A la Trace" vous en avait parlé dans le n°30 p.192. Deux braconniers belges dont un mareyeur récidiviste avaient été pris en flagrant délit de pêche illégale d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) à Saint-Malo dans le port de commerce. Ils viennent d'être condamnés à 10.000 € (11.600 US\$) d'amende ferme pour le récidiviste et avec sursis pour son comparse et à s'acquitter de 6000 € (6960 US\$) de préjudice moral et écologique à l'ONG Sea Shepherd.

Le Pays Malouin, 17 novembre 2021 ; Ouest-France, 17 novembre 2021.³⁸



5 octobre 2021

Chiasso, Canton du Tessin, Suisse. Frontière avec l'Italie.

Seize anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) maintenues en vie étaient dans le coffre du véhicule d'un Italien vivant en Suisse. Il les avait achetées en Italie et voulait les manger en famille. Elles ont été saisies et remises en liberté. Les douaniers ont réclamé au trafiquant un dépôt de garantie en attendant qu'il soit statué sur le montant de l'amende.

Corriere del Ticino, 5 octobre 2021.⁴⁰

25 octobre 2021

Dax, Département des Landes, France

Un automobiliste espagnol est contrôlé par la gendarmerie le 21 janvier 2013. Il transporte plusieurs enveloppes d'argent en espèces, un total de 200.000 € (263.660 US\$) à destination de pêcheurs de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) de Nantes, estuaire de la Loire, de Saintes, estuaire de la Charente, et d'autres hauts lieux de la pêche autorisée ou clandestine des civelles, dites pibales, dans le sud-ouest. L'homme dit qu'il agit de la part de son employeur, un marchand de poissons du pays basque français et que ces enveloppes sont destinées à payer les fournisseurs de son patron chez qui 5 jours plus tôt un million d'€ en cash avait été découvert par les services fiscaux en même temps qu'un lot de 250 kg de civelles dont seulement 195 étaient apparemment justifiés par des factures. Le patron, son épouse et une 3^{ème} personne chargée de l'administration étaient à la barre du tribunal 7 ans plus tard à la fin du mois de septembre 2021 et le jugement a été rendu ce jour. Les 3 prévenus ont été condamnés à des peines de prison de 6 à 18 mois avec sursis et pour 2 d'entre eux à verser au total 80.000 € (93.230 US\$) de dommages aux différentes parties civiles.

Sud Ouest, 28 septembre et 25 octobre 2021.³⁷



4 mars et 12 octobre 2021

Nantes, Département de la Loire-Atlantique, France

Le braconnage des civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) se transmet de génération en génération. Deux jeunes gens de 20 et 22 ans sont condamnés à une amende de 2000 € soit 2330 US\$ pour avoir capturé ou tenté de capturer à la porte de l'écluse de la Martinière des civelles portées par le Gulf Stream dans l'estuaire de la Loire pollué par les hydrocarbures et réchauffé par les rejets des centrales nucléaires.

Le Courrier du Pays de Retz, 13 octobre 2021.³⁶



Début décembre 2021

Kivik, Comté de Scanie, Suède

25.000 couronnes (2740 US\$) d'amende pour la poissonnerie Buhres qui a acheté à 6 reprises et exposé des anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) capturées illégalement dans la baie de Hanöbukten.

Sveriges Radio, 3 décembre 2021.³⁵



28 octobre 2021

Cheltenham, Comté de Gloucestershire, Angleterre, Royaume-Uni



Le 14 mai 2019, M. Croker, 60 ans, de Gloucester, capturait sans permis, à un endroit interdit et à l'aide d'un projecteur proscrit, les civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) qui venant de la mer des Sargasses remontaient le canal de Bristol et le fleuve Severn pour y devenir des anguilles jaunes au cours d'un séjour de plusieurs années de plus en plus inhospitalier et pollué.

Il a été condamné 2 ans et demi plus tard à payer une amende de 300 £ (400 US\$), une taxe de 30 £ et au titre des dommages 10.425 £ (14.000 US\$).

Les témoins d'actions de pêche illégale doivent appeler la hotline de l'Agence de l'environnement au 0800 807060 ou Crimestoppers au 0800 555 111.

UK Government, 4 novembre 2021.³⁴

Août-octobre 2021

Région de l'Angleterre du Nord-Est, Angleterre, Royaume-Uni



Saisie de 20 nasses dans les rivières et les étangs. Elles capturent des loutres communes (*Lutra lutra*, Annexe I), des anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et des écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Pour David Shears, inspecteur principal des Pêches, "c'est horrible de voir des loutres noyées dans ces pièges."

BBC, 24 octobre 2021.⁶

" A la Trace " n° 33 / 1^{er} mai – 31 août 2021

11 juin 2021

Bordeaux, Département de la Gironde, France

Décidément les anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) subissent de plein fouet les effets pervers des activités humaines. Dans les estuaires, leurs habitats benthiques sont pollués par les métabolites de cocaïne, par les résidus d'antibiotiques et de pesticides. A l'état larvaire, elles sont sous le nom de civelles ou de pibales traquées par milliards par les pêcheurs professionnels, les contrebandiers et les mareyeurs, ces 3 activités étant dans certains cas confondues et résistantes aux premières investigations des forces de police.

Le 11 juin 2021, à l'issue d'une enquête déclenchée en janvier et février 2017 (cf. "A la Trace" n°16 p.10), les douanes françaises ont annoncé avoir démasqué un réseau international ayant au total capturé et fait commerce de 46 tonnes de civelles. Les investigations ont été conjointement menées par le SEJF (Service d'Enquêtes Judiciaires et des Finances) et l'OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique) sous la direction de la JIRS (Juridiction Inter-Régionale Spécialisée) de Bordeaux. Des relais logistiques ont été identifiés en Roumanie, en Bulgarie et en Pologne. Neuf mareyeurs et intermédiaires français ont été mis en examen avec le gérant d'une société de transport espagnole et le chef d'orchestre présumé du réseau lui aussi de nationalité espagnole. Les transactions financières étaient réalisées via des sociétés écrans en Europe, en Irlande et au Panama et les rétrocommissions versées grâce à des contrats sur des opérations entre l'Afrique et l'Asie. Les 46 tonnes de civelles victimes de ce trafic financier et logistique international représentent 138 millions de spécimens sur la base de 3000 spécimens par kg. France 3 Nouvelle-Aquitaine, 11 juin 2021 ; France Bleu Gironde, 11 juin 2021 ; Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, 11 juin 2021.³⁸

OPERATION LAKE V

Début avril 2021

Montemor-o-Velho, Figueira da Foz et Soure, District de Coimbra, Portugal

Saisie de 60 kg de civelles, de 21 filets, de 3 bateaux, de 27 téléphones portables et de 9 ordinateurs. Six arrestations. Les 180.000 civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) ont été remises à l'eau dans l'estuaire du Mondego.

Europol note que pendant la pandémie Covid et la suspension du trafic aérien passager, la contrebande a continué en utilisant les avions cargos, les civelles dans des poches d'eau étant mélangées dans des colis à des marchandises diverses.

Jornal de Notícias, 14 avril 2021 ; Europol, 4 juin 2021.⁴⁸

OPERATION ASKEA II-LAKE

RECIDIVE

Novembre 2020-mai 2021

Espagne

Saisie de 320 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et interpellation de 27 suspects. L'un d'entre eux, déjà interpellé 3 fois pour des faits similaires a été mis en détention provisoire. Pour l'essentiel, l'opération a eu lieu dans la communauté autonome de Cantabrie. Les civelles ont été remises en liberté dans le fleuve Oiartzun, Pays basque, et dans le parc naturel du delta de l'Ebre (Catalogne). La Voz de Galicia 15 juin 2021.⁴¹

" A la Trace " n° 32 / 1^{er} janvier – 30 avril 2021

13 avril 2021

Viareggio, Province de Lucques, Région de la Toscane, Italie

De nuit, sur la jetée, une dizaine d'hommes braconnent les civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Les carabinieri interviennent. Saisie du butin. Confiscation des engins de pêche. Condamnation de chacun des braconniers à une amende de 2000 € (2350 US\$) pour pêche illégale plus 20 € par alevin (23 US\$). Le total des amendes s'élève à 24.000 € d'amendes (28.200 US\$).

Guido Minciotti, 13 avril 2021.⁷¹



13 avril 2021

Oslo, Région d'Østlandet, Norvège

Les anguilles européennes, *Anguilla anguilla*, sont inscrites en Annexe II de la CITES depuis 2009 mais les 3 importateurs professionnels des produits de la mer n'étaient pas encore bien au courant. Ils ont été condamnés à des amendes totalisant 630.000 couronnes norvégiennes (73.500 US\$) et à la confiscation de 168.000 couronnes norvégiennes (19.550 US\$) de bénéfices. La contrebande portait sur 4690 kg d'anguilles européennes importées du Danemark entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} septembre 2018. National Authority for Investigation and Prosecution of Economic and Environmental Crime, 13 avril 2021.⁵¹



25-26 mars 2021

La-Faute-sur-Mer, Département de la Vendée, France

De nuit, à la marée montante, un homme s'apprête à pêcher les civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) sur le Lay avec un tamis tandis que 2 complices font le guet. Les gendarmes maritimes interpellent le trio qui sera présenté au tribunal. L'engin de pêche a été saisi.

Ouest-France, 27 mars 2021.⁶⁹

25 mars 2021

Bordeaux, Département de la Gironde, France



La pittance-saga. Les deux pêcheurs professionnels avaient installé des pitts dans la réserve naturelle nationale des Prés-Salés d'Arès. Les pitts sont « des appontements en bois et en métal comblés par des sacs remplis de coquilles d'huîtres qui partent de la berge et s'avancent dans le cours d'eau » nous décrit le journal Sud Ouest. Le but est de pêcher les civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) depuis un bateau. Dans le volet judiciaire, les deux hommes avaient été acquittés en première instance et l'association Sepanso avait contesté ce jugement. La cour d'appel vient de condamner les 2 pêcheurs à 1500 € d'amende chacun (1834 US\$), à l'obligation de remettre les lieux en l'état, ainsi qu'à payer à la Sepanso 1500 € de dommages et intérêts. Dans le volet administratif, les deux pêcheurs ont déjà perdu, leurs demandes de régularisation ayant été unanimement refusées par les 4 instances consultées dont le ministère de l'Écologie. Ce refus avait ensuite été confirmé par le tribunal administratif puis par la cour administrative d'appel.

Sud Ouest, 31 mars 2021.⁶⁸

10-11 mars 2021

Département de Vendée et Département de la Loire-Atlantique, France

35 agents de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) mobilisés dans la nuit sur les zones de pêche, les ports de débarquement et sur les axes de communication : 11 pêcheurs professionnels contrôlés, 2 verbalisés et 9,5 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) saisis. Les civelles ont été remises à l'eau. Les pêcheurs-braconniers comparaitront devant les tribunaux et feront aussi l'objet de sanctions administratives pouvant inclure la suspension de leur licence de pêche.

France 3 Pays de la Loire, 16 mars 2021 ; Ouest-France, 16 mars 2021.⁶⁷

4-5 mars 2021

Cayeux-sur-Mer, Département de la Somme, France

Opération conjointe des douanes et de l'Office Français de la Biodiversité. Une vingtaine d'agents a été mobilisée. Dans le port du Hourdel, c'est un bateau de pêche qui revenait avec 7 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) non déclarées qui s'est fait prendre. Elles ont été remises à l'eau. Plusieurs autres infractions ont été constatées selon le communiqué des douanes.

Direction générale des douanes et droits indirects, 11 mars 2021.⁶⁶

OPERATION VITRUM

3 mars 2021

Vancouver, Province de la Colombie-Britannique, Canada



Entre octobre 2017 et mai 2018, Pacific Gateway Holding Inc a importé depuis le port de Xiamen en Chine 7 conteneurs de 21 tonnes chacun déclarés contenir exclusivement de l'anguille américaine, *Anguilla rostrata*, non inscrite à la CITES. En fait, les analyses ADN ont prouvé que 5 des conteneurs étaient remplis de filets d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans des proportions allant de 6,5 à 47,8%. Cette ruse bien connue des contrebandiers qui exploitent les ressemblances entre espèces protégées et espèces non protégées pour berner les douaniers ne peut être déjouée que par des analyses génétiques coûteuses et donc peu souvent mises en œuvre. Le Canada l'a fait. Pacific Gateway Holding Inc. a été condamnée à payer une amende de 163.776 dollars canadiens (131.230 US\$). L'argent sera versé au Fonds pour dommages à l'environnement du gouvernement.

L'exportation des civelles européennes et des anguilles adultes étant interdite par l'Union européenne depuis 2011, les élevages chinois ont sûrement été approvisionnés par des civelles braconnées dans les estuaires et fleuves européens puis engraisées pendant quelques mois ou années en Chine avant réexportation au Canada.

Gouvernement du Canada, 4 mars 2021 ; Atlas du Business des Espèces Menacées, Robin des Bois, édition Arthaud, 2019.⁷

RECIDIVE

5 février 2021

Bordeaux, Département de la Gironde, France



Guohong L., Fenghuang C. et Yang Z, ressortissants chinois originaires de la même ville, faisaient du braco-tourisme en Europe lorsqu'ils ont été contrôlés le 16 mars 2019 après minuit à Tarascon-sur-Ariège dans le sud de la France, à une trentaine de kilomètres de l'Espagne. Ils avaient sur eux 3000 € en espèces (3627 US\$) et 4 valises contenant 23 poches en plastique remplies d'eau et de 50 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) évalués à 1000 €/kg (1209 US\$).

Ils ont été placés en détention provisoire le temps de l'enquête confiée à la Juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS) de Bordeaux en collaboration avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP). Le réseau de criminalité organisée de la civelle a été décortiqué. Il est malheureusement classique : collecte des civelles auprès de braconniers et de mareyeurs professionnels corrompus en France et en Espagne, regroupement dans des maisons ou des appartements notamment au Portugal, en Suisse et en Allemagne, organisation de la contrebande vers l'Asie par voie aérienne. Guohong L., présenté comme coordinateur du réseau pour l'Europe, avait déjà été interpellé à l'aéroport de Lisbonne au Portugal en janvier 2019 en compagnie de 2 Malaisiens transportant des civelles dans leurs valises. Il faisait l'objet d'un signalement Europol. Ses deux complices avaient déjà réalisé plusieurs allers-retours Espagne-Chine avant d'être arrêtés en France.

Guohong L. et Fenghuang C. ont pris 5 ans de prison dont 3 avec sursis et 20.000 € (24.182 US\$) d'amende et Yang Z., considéré comme le chauffeur, 1 an ferme. Les 3 hommes avaient été libérés et placés sous contrôle judiciaire en février 2020 pour cause de Covid-19. Ils en ont profité pour se faire la malle. Deux mandats d'arrêt ont été lancés, le chauffeur ayant effectué sa peine en détention provisoire.

France 3 Occitanie, 5 février 2021 ; Sud Ouest, 5 février 2021 ; Actu Bordeaux, 15 février 2021.⁶⁵

" A la Trace " n° 31 / 1^{er} octobre – 31 décembre 2020

Mi-décembre 2020

Martigues, Département des Bouches-du-Rhône, France

La brigade nautique saisit 246 kg d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Le produit de la vente sera versé au Trésor public.

Maritima Médias, 17 décembre 2020.⁴²

RECIDIVE

Du 13 au 15 novembre 2020

Fleuve de la Sèvre Niortaise et Estuaire de la Gironde, Département de Charente-Maritime, France

A l'occasion des grandes marées, les forces de police et l'OFB se sont déployés dans les marais de l'estuaire de la Gironde et près des écluses de la Sèvre niortaise. 5,5 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) ont été saisis et 7 braconniers seront déférés en justice.

Sud Ouest, 18 novembre 2020.⁴¹

" A la Trace " n° 30 / 1^{er} juillet – 30 septembre 2020

20 août 2020

District de Shunde, Province de Guangdong, Chine

La contrebande de civelles européennes vers la Chine est un classique des trafics. Les civelles des estuaires du Portugal, de l'Espagne et de la France se retrouvent dans les élevages de Chine quand elles ne sont pas saisies dans les aéroports. Des anguilles d'origine européenne sont susceptibles après engraissement dans les bassins d'élevage d'être ré-exportées légalement depuis la Chine. La Shunde Herong Food Co. Ltd exporte un lot de 187,3 tonnes d'anguilles fumées après que la Russie ait levé ses restrictions Covid-19 d'importation des produits de l'aquaculture chinoise.

Douanes chinoises, 27 août 2020.¹⁸

3 juillet 2020

Leiria, District de Leiria, Portugal

Saisie de 113 kg de civelles congelées (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans une voiture sur l'autoroute A17 en direction de Lisbonne. La saisie est évaluée localement à 56.000 € soit 496 €/kg par la GNR (Guarda Nacional Republicana). Dans un kilo, il y a au moins 3350 civelles.

Região de Leiria, 4 juillet 2020.³⁴

" A la Trace " n° 29 / 1^{er} avril – 30 juin 2020

OPERATION LAKE

Octobre 2019 – avril 2020

Albanie, Belgique, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, République Tchèque, France, Géorgie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Portugal, Serbie, Espagne, Suisse, Suède et Royaume-Uni.

Action anti-traffic de civelles et d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) coordonnée par les services spécialisés et par Europol dans 19 pays.

- Italie : saisie de 550 kg d'anguilles.

- Portugal : 400 kg de civelles à Porto, Braga et Aveiro. Valeur : 2,05 millions d'euros.

- Suède : saisie de 10 kg d'anguilles fumées (*Anguilla japonica*) en route pour la Norvège.

- Espagne : saisie de 722 kg d'anguilles dont la valeur sur le marché atteindrait 1,5 millions d'euros soit 2080 €/kg. Le fleuve Guadalquivir en Andalousie a fait l'objet d'une attention particulière, 54 plateformes clandestines de pêche ont été démantelées. Sur les quais de Los Urrutias, région de Murcie, 200 kg d'anguilles fraîchement débarquées ont été repérées par la Guardia Civil. Sur la route N-630, dans la province de León, 16 kg d'anguilles congelées ont été saisies dans un véhicule immatriculé au Portugal. En Catalogne,

à l'aéroport de Barcelone 6 passagers voulaient s'envoler avec des valises pleines de civelles ou d'anguilles. Les vivaces ont été relâchées dans le parc naturel du delta de l'Ebre.

Le bilan final des saisies s'élève à 2000 kg d'anguilles et de civelles d'une valeur de 6,35 millions d'euros. 108 braconniers et trafiquants sont dans les mailles de la justice.

Quinze pays de l'Union Européenne n'ont pas participé à l'opération Lake : l'Autriche, le Luxembourg, Chypre, Malte, la Croatie, le Danemark, la Pologne, l'Estonie, la Roumanie, la Finlande, la Slovaquie, la Slovénie, la Grèce, la Hongrie et l'Irlande.

Europol, 4 juin 2020 ; The Spain Journal, 30 avril 2020.²⁸

Hong Kong, Chine

Un article universitaire publié en mars 2020 dans Sciences Advances confirme l'imprégnation du marché chinois des anguilles par des importations clandestines de civelles suivies d'engraissement. Les analyses génétiques réalisées après des achats dans 49 supermarchés de Hong Kong sous 13 marques différentes révèlent que 45% des anguilles distribuées provenaient de civelles européennes (*Anguilla Anguilla*, Annexe II) capturées dans les fleuves côtiers de l'océan Atlantique, en Méditerranée orientale et dans le Maghreb.



Les anguilles sont vendues à Hong Kong sous forme de filets, de sushis, congelées ou précuisinées, elles ont toutes fait l'objet de contrebande puisque les registres CITES de la région administrative de Hong Kong ne comportent aucune mention de l'importation d'*Anguilla Anguilla*. La plupart des emballages étaient étiquetés « Product of China » et un filet d'anguille européenne était étiqueté *Anguilla japonica*. Un kilo de civelles correspond à environ 3500 spécimens et se vend sur le marché asiatique jusqu'à 7400 US\$. En 2 ans, le taux de grossissement est de 1000, c'est-à-dire qu'une civelle de 0,35 g pèse au bout de 2 ans 350 g. Le retour sur investissement est énorme. « Inévitablement, la rentabilité de l'élevage des anguilles a attiré l'attention des organisations criminelles à travers le monde » constatent les auteurs qui rappellent en s'appuyant sur les bilans d'Europol que 100 tonnes de civelles correspondant à environ 300 millions de spécimens ont été expédiées illégalement en Asie pendant la saison de pêche de l'hiver 2017-2018. Parmi les responsables présumés de cette tricherie, on peut citer les compagnies multinationales A.S. Watson et Dairy Farm spécialisées dans le monde entier y compris en Europe dans la distribution de biens de consommation et de produits alimentaires.³⁰

13 janvier 2020

Départements d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, de Vendée, du Morbihan et de Charente-Maritime, France

70 agents de la DIRM (Direction Interrégionale de la Mer) et de l'Office Français de la Biodiversité, des douanes et de la gendarmerie maritime ont lancé au petit matin un contrôle coordonné dans 5 des départements littoraux de l'ouest de la France dans l'objectif de contrôler la légalité des captures de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) par les pêcheurs professionnels.

7 kg de civelles sur les 184 capturés pendant la nuit ont été saisis et relâchés dans les fleuves côtiers. Quatre pêcheurs professionnels ont été verbalisés et seront poursuivis devant les tribunaux pour défaut de déclaration de pêche ou pêche à moins de 50 m des barrages.²⁰

16 janvier 2020

Amiens, Département de la Somme, France

Condamnation de 2 pêcheurs à un mois de prison avec sursis et de 4 autres à des amendes de 900 €, soit 1005 US\$, pour avoir en mars 2018 braconné des civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans la baie de Somme.²¹



26 janvier 2020

Aéroport international de Toulouse-Blagnac, Département de Haute-Garonne, France

Condamnation d'un ressortissant malaisien venu, selon ses dires, passer quatre jours en vacances dans le sud-ouest de la France, à 18 mois de prison dont 6 avec sursis et 7600 € (9000 US\$) d'amende pour avoir tenté d'exporter 21 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Il s'apprêtait à rentrer à Kuala Lumpur via Istanbul quand il a été surpris par les douaniers avec les civelles stockées dans des poches d'eau glacée, un procédé bien connu des trafiquants qui vise à maintenir en vie les alevins d'anguilles tout en les plaçant en état de semi léthargie.²²



29 et 30 janvier 2020

Castets, Département des Landes, France

Le mercredi, puis le jeudi, les douaniers ont saisi à bord de 2 véhicules 160 + 160 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) en provenance du Portugal et à destination de Paris. Les 2 chauffeurs sont chinois, le destinataire aussi. L'enquête est dans les mains de la JIRS, la juridiction interrégionale spécialisée de Paris.²³

OPERATION LAKE

17 février 2020

Trignac, Département de Loire-Atlantique, France

Interpellation dans les marais de 3 hommes se livrant en pleine nuit à la capture des civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Saisie d'environ 600 spécimens.²⁴

21 février 2020

Poste-frontière Budomierz – Hruszów, Powiat de Lubaczów, Voïvodie des Basses-Carpates, Pologne. Frontière avec l'Ukraine.

Saisie dans la soute à bagage d'un autocar venant d'Ukraine de 150 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), un record pour les douanes polonaises. Interpellation d'un ressortissant ukrainien.²⁷

PORTUGAL

Janvier 2020

Districts de Porto, de Braga et d'Aveiro, Portugal

Opération coordonnée des forces de la police maritime. Vingt perquisitions. Saisie de 400 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), de 10 véhicules et d'argent en espèces. Démantèlement d'un atelier de fabrication de filets et autres ustensiles de braconnage et d'un atelier de conditionnement pour l'expédition des civelles par voie aérienne.²⁸

ROYAUME-UNI

7 février et 6 mars 2020

Londres, Angleterre, Royaume-Uni

Condamnation de M. Khoo à deux ans de prison avec sursis et à 240 heures de travaux d'intérêt général pour avoir tenté de transporter à Hong Kong 200 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Il s'était fait prendre à l'aéroport d'Heathrow en février 2017 (cf. « A la Trace » n°16 p.11). Il se livrait à ce trafic depuis 2015. La valeur cumulée des cargaisons est estimée à 53 millions de livres, soit plus de 69 millions d'US\$. M. Khoo, mareyeur de son état, achetait les civelles en Espagne et d'autres pays européens, les maintenait en vie et les reconditionnait dans une grange du Gloucestershire avant de les expédier ou de les transporter à Hong Kong.²⁹



" A la Trace " n° 27 / 1^{er} octobre – 31 décembre 2019

OPERATION LAKE & OPERATION FAME

6 novembre 2019

Albanie, Bulgarie, Hongrie, République Tchèque, France, Allemagne, Macédoine, Portugal, Espagne et Suisse

Bilan global par Europol des opérations qui se sont déroulées d'octobre 2018 à avril 2019 (cf. « A la Trace » n°23 p.15-16, n°24 p.14-15, n°25 p.18). Saisie de 5789 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) soit environ 19 millions de spécimens. Valeur globale : 11,6 millions d'euros. Valeur par kilo: 2000 € (2170 US\$). Dix pays sont impliqués.³⁹

30 octobre 2019

Aéroport international de Roissy, Département du Val-d'Oise et Bobigny, Département de Seine-Saint-Denis, France

- Saisie dans 2 valises portées par une femme (20 ans) et un homme (44 ans) de 30+30 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), soit 200.000 spécimens sur la base de 0,3 g par spécimen. Ils étaient en transit depuis Toulouse et allaient s'envoler vers la Chine. Ils ont été condamnés à 10 mois de prison avec sursis et à une amende douanière de plus de 7000 € (7654 US\$) chacun.

Saisie supplémentaire de 2 valises : 30+30 kg de civelles. Le propriétaire n'a pas été identifié.

La valeur marchande des civelles vivantes par kilo varie de 1000 à 7000 € en Asie, soit 1090 à 7650 US\$. Elle est de 150 à 800 € en Europe, soit 160 à 870 US\$ selon l'Atlas du Business des Espèces Menacées publié en octobre 2019 par l'ONG française Robin des Bois.⁴¹

" A la Trace " n° 26 / 1^{er} juillet – 30 septembre 2019

RECIDIVE

4 juillet 2019

Bordeaux, Département de la Gironde, France

« Les animaux me sont chers mais on n'envoie pas quelqu'un en prison pour des civelles, je trouve ça terrible ». Ainsi s'est exprimé à la barre l'avocat d'un récidiviste du trafic. Ce coup-ci, dans le convoi go fast, il conduisait la voiture ouverte pour la modique somme de 600 €. Le fourgon derrière contenait 840.000 civelles réparties dans 26 caisses. Condamnation à 2 ans de prison ferme et à 4000 € d'amende.²²



" A la Trace " n° 25 / 1^{er} avril – 30 juin 2019

OPERATION SUCULENTA

Mi-juin 2019

Séville, Communauté Autonome d'Andalousie, Espagne

Suites de l'opération Suculenta. Condamnation de Delfin García, de Juan Enrique Bonet et de 3 autres prévenus à 14 mois de prison et à une amende solidaire de 1,5 million d'€ pour avoir en 2011 et 2012 tenté d'exporter frauduleusement en Asie 742 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) d'une valeur de 580.000 €. Les peines sont inférieures à 2 ans et, conformément à la législation espagnole, les condamnés n'iront pas en prison. Toutefois García et Bonet, exploitants d'une entreprise catalane de produits de la mer, sont impliqués dans une affaire analogue depuis 2017 (cf. « A la Trace » n°16 p. 10). Le chiffre annuel de 100 t de civelles exportées chaque année en contrebande pour engraissement en Chine est avancé par les experts espagnols et les organisations professionnelles. Les anguilles (*Anguilla anguilla*) et leurs alevins appelés civelles ou pibales sont inscrits à l'Annexe II de la CITES depuis 2009 et leur exportation est interdite hors de l'Union européenne.³⁴

EN FAMILLE

23 mai 2019

Lorient, Département du Morbihan, France

Condamnation de 2 frères (32 et 48 ans) à 4 mois de prison avec sursis pour pêche illégale de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans l'estuaire du Blavet la nuit du 1^{er} mars 2017.³⁷



GANG

2 février 2019

Liederbach am Taunus, Land de Hesse, Allemagne

La perquisition dans les locaux d'un restaurant chinois fermé en 2015 a été fructueuse : 210.000 civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) réparties dans 4 bassins équipés de pompes et de filtres, des accessoires pour le transport de civelles vivantes et 50.000 € en espèces. Les survivantes ont été relâchées dans le



Rhin. Des milliers de civelles mortes ont été retrouvées dans un cageot en polystyrène. Arrestation de 2 ressortissants malais et d'un ressortissant chinois âgés de 27 à 38 ans. L'enquête avait été ouverte après 2 saisies de civelles à l'aéroport de Francfort (cf. « A la Trace » n°23 p. 15).¹¹

6 février 2019

Aéroport international de Zagreb, Comitat de Zagreb, Croatie

Deux ressortissants de la République de Corée (38 et 47 ans) ont tenté de s'embarquer avec 8 valises remplies de 252.000 civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), soit environ 86 kg. Valeur estimée à 3 millions de Kuna, soit 462.000 US\$ (5380 US\$/kg). Les alevins ont été remis aux bons soins du zoo de Zagreb.¹³

8 et 11 mars 2019

La Faute-sur-Mer et Les Sables d'Olonne, Département de la Vendée, France

- Nouvelle opération de lutte contre le braconnage de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Cinq individus surpris en flagrant délit de braconnage prennent la fuite. L'un d'eux percute un véhicule de police. En comparution immédiate, il a été condamné à 18 mois de prison ferme et 5000 € d'amende.
- Saisie par devers un autre braconnier de 5 kg de civelles. Elles ont été remises à l'eau.¹⁷



20 mars 2019

Nantes, Département de Loire-Atlantique, France

Saisie de 6 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Deux hommes de 39 et 36 ans interpellés en flagrant délit à l'écluse Saint-Félix.¹⁸

15 février 2019

Aéroport international de Sofia, Oblast de Sofia-ville, Bulgarie

Inspection d'une cargaison de 90 conteneurs en polystyrène et d'environ 1010 kg en direction de la Malaisie. Au milieu des carpes argentées déclarées sur les documents officiels, les douanes ont trouvé 200 kg de civelles de 7 à 8 cm (*Anguilla anguilla*, Annexe II), soit plus de 600.000 spécimens. Encore vivantes, elles ont été transportées en urgence à l'aquarium de Varna. Leur avenir est incertain.

La cargaison est arrivée d'un autre pays européen dont le nom n'a pas été révélé. L'expéditeur aurait bénéficié d'une licence de pêche aux civelles. Il aurait transgressé la réglementation européenne en tentant de les exporter dans un pays tiers. Un cas semblable avait eu lieu en 2015 (cf. « A la Trace » n°8 p.6). La cargaison avait été expédiée d'Espagne.¹²

12 février 2019

Départements de Loire-Atlantique et Charente-Maritime, France

Saisie mouvementée de 20 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) soit environ 66.000 spécimens. Une opération nocturne et coordonnée en Loire-Atlantique et en Charente-Maritime a abouti à 18 contrôles et à 8 procès verbaux à l'encontre de pêcheurs professionnels. Détenteurs d'une licence de pêche aux civelles, ils ont manqué à leurs obligations déclaratives (date, quantité capturée,...). Ils seront poursuivis en justice. Ces actions devraient être reconduites courant février et mars pour maintenir la pression sur la filière. Cf. «A la Trace» n°23 page 16.¹⁶

8 et 11 mars 2019

La Faute-sur-Mer et Les Sables d'Olonne, Département de la Vendée, France

- Nouvelle opération de lutte contre le braconnage de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Cinq individus surpris en flagrant délit de braconnage prennent la fuite. L'un d'eux percute un véhicule de police. En comparution immédiate, il a été condamné à 18 mois de prison ferme et 5000 € d'amende.
- Saisie par devers un autre braconnier de 5 kg de civelles. Elles ont été remises à l'eau.¹⁷



1^{er} décembre 2018

Aéroport international de Hong Kong, Chine
Saisie d'environ 100.000 civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), 30 kg au total, dans les 4 valises de 2 hommes âgés de 24 et 60 ans, en provenance de Lisbonne, Portugal, via Moscou.¹⁹

28 novembre 2018
Aéroport de Francfort-sur-le-Main, Land de Hesse, Allemagne

Saisie de plusieurs milliers de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans les bagages d'une femme avec passeport malaisien se rendant au Vietnam. Origine probable : un estuaire du sud-ouest de l'Europe – France, Portugal, Espagne. La contrebandière n'a pas été inquiétée en temps réel car elle était déjà dans l'avion quand la supercherie a été découverte. Les alevins ont été déversés dans le Rhin qui se jette en mer du Nord.²⁶



19 et 20 décembre 2018

Aéroport international de Bangkok-Suvarnabhumi, Province de Samut Prakan, Thaïlande

Saisie par les douanes de 700 kg de civelles d'une valeur estimée à 40 millions de bahts (1,27 millions d'US\$). Les 2 cargaisons provenant de Roumanie étaient déclarées comme « crevettes congelées ». Les alevins étaient destinés à la restauration. A ce stade, il n'est pas prouvé que la destination finale était la Thaïlande. C'est dans un vaste pays plus à l'est que les civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) sont les plus appréciées tant du point de vue du goût que de la valeur financière.²⁵

19 décembre 2018

Aéroport de Francfort-sur-le-Main, Land de Hesse, Allemagne

Paris - Francfort en voiture. Le ressortissant malaisien voulait ensuite s'envoler pour le Vietnam via Moscou. Il transportait dans 3 valises environ 100.000 civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) qui ont été relâchées dans le Rhin. Le contrebandier a lui aussi été relâché après le versement d'une petite caution de 2000 €. La valeur de la cargaison est estimée à plus de 150.000 €.²⁷



31 janvier 2019

Département des Pyrénées-Atlantiques, France

Saisie de 897 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) sur une aire d'autoroute. Elle est estimée à près 500.000 € et représente près de 3 millions de civelles, alevins des anguilles. Elle équivaut à elle seule aux 4 saisies réalisées en Nouvelle-Aquitaine en 2018. 18.000 € en espèces ont également été saisis. Dans le Sud-Ouest de la France, les civelles sont connues sous le nom de pibales.³²

EN FAMILLE/GANG

RECIDIVE

5 et 6 décembre 2018 et 8 février 2019

Nantes, Département de la Loire-Atlantique, France

L'enquête conjointe de la Brigade de Recherches de Nantes, de l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique), de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), du GIR (Groupe d'intervention



régional) et des Affaires maritimes avait permis de démanteler un gang de trafiquants de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) depuis l'estuaire de la Loire vers le pays basque espagnol (cf. « A la Trace » n°13, p.11). Le procès des 9 inculpés pour trafic d'espèces protégées en bande organisée, travail dissimulé, blanchiment, recel, abus de confiance et abus de biens sociaux s'est tenu en décembre 2018 et a abouti en février 2019 à la condamnation de 9 membres du gang à des peines de prison de 1 à 2 ans ferme (aménageables), à des amendes de 5000 à 30.000 € et à une interdiction d'exercice professionnel de la pêche et du commerce des civelles pendant 5 ans. Parmi eux, des pêcheurs et mareyeurs professionnels, un père et ses fils et des récidivistes. Ils ont également été condamnés à verser aux organisations professionnelles de pêche maritime et fluviale et associations environnementales 230.000 € pour le préjudice écologique et moral, dont 22.500 € à Robin des Bois. Près de 700.000 € d'avoirs criminels (argent liquide, comptes bancaires, biens immobiliers, Porsche, Mercedes, Harley Davidson, bateau de plaisance, bijoux...) ont été confisqués. Les condamnés ont tous fait appel. Le dossier a des ramifications notamment dans le pays basque français où une autre instruction est en cours.³³

11 et 19 janvier 2019

Aéroport International de Genève, Canton de Genève et Aéroport International de Zurich, Canton de Zurich, Suisse

Démantèlement d'un réseau de trafic de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) à destination du marché asiatique, où elles sont vendues jusqu'à 6000 US\$/kg. 110.000 ont été saisies à l'aéroport de Zurich le 11 janvier et 2 personnes interpellées. Une semaine plus tard, le 19 janvier, saisie de 130.000 civelles et arrestation de 7 ressortissants asiatiques à l'aéroport de Genève. Les civelles étaient dans des sacs plastiques remplis d'eau, gonflés d'oxygène et conservées au froid grâce à des bouteilles pleines de glace. Les civelles ont toutes été relâchées dans le lac de Morat par l'Administration fédérale des douanes (AFD) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), en collaboration avec les services des cantons de Vaud et de Fribourg.⁴⁷

" A la Trace " n° 22 / 1^{er} juillet – 30 septembre 2018

MAROC

DATE	LIEU(X)	CATEGORIE	NATURE/ QUANTITE/ MOTIF	DETAILS / MODUS OPERANDI
Début juillet	Aéroport Mohammed V de Casablanca	Saisie	78kg de civelles (<i>Anguilla anguilla</i> , Annexe II) vivantes, soit 156.000 civelles.	Dans des sacs en plastique, dans les valises de 3 voyageurs. A destination de Doha.

FRANCE

4 septembre 2018	Nantes	Condamnation	Braconnage de civelles (<i>Anguilla anguilla</i> , Annexe II).	<p>6 condamnations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 mois de prison ferme et confiscation du matériel de pêche. - 2 mois de prison avec sursis et exclusion de l'association des pêcheurs professionnels pendant 1 an. - 2000 € d'amende et confiscation du matériel. - Pour 3 autres braconniers, amende de 600 € chacun et confiscation du matériel. <p>En tout 3800€ de dommages aux 5 parties civiles dont Robin des Bois, pour le préjudice moral et le préjudice écologique. Cf. «A la Trace» n°21 p.11.</p>
------------------	--------	--------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

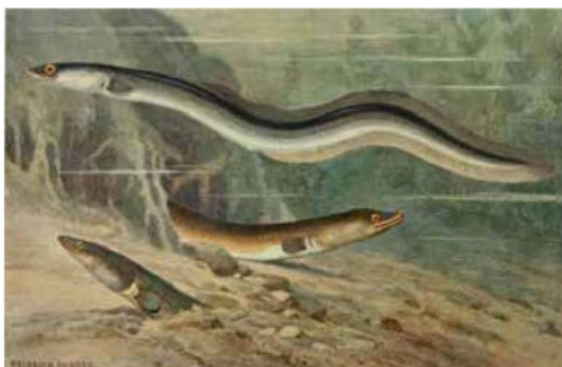
" A la Trace " n° 21 / 1^{er} avril – 30 juin 2018

GANG

Gijón, Piedras Blancas et Soto del Barco, Principauté des Asturies et Algésiras, Communauté autonome d'Andalousie, Espagne Début avril 2018

Gros coup «civelles» de la Guardia Civil espagnole, de l'Autoridad de Seguridad Alimentaria y Económica (ASAE) portugaise et d'Europol. Arrestation d'un gang de dix ressortissants chinois, espagnols et marocains. Depuis au moins 2016, ils ont engrangé un bénéfice net de 37,5 millions d'euros. Les civelles étaient regroupées à Gijón, Piedras Blancas et Soto del Barco dans les Asturies et transférées

par camion express à Algésiras où elles étaient reconditionnées puis livrées par camion au Maroc d'où elles s'envolaient pour la Chine continentale ou Hong Kong ou pour la Corée du Sud. Les aéroports de Pato et de Lisbonne étaient aussi utilisés. Plus de cinq tonnes de civelles soit 16,67 millions de spécimens ont été saisies. Elles étaient destinées à alimenter des élevages d'anguilles. Au moins 10 % des civelles seraient mortes pendant les voyages, soit 1,67 million de spécimens. Espagne et civelles, cf. « A la Trace » n°12 p. 8, n°16 p. 9 à 11.¹⁹



FRANCE

GANG

Début avril 2018

Départements de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, France

Démantèlement d'un réseau de braconniers et de trafiquants de civelles (*Anguilla anguilla*), arrestation de 13 individus, saisie de plusieurs centaines de kilos d'alevins vivants : l'enquête a duré cinq mois et a mobilisé une centaine de gendarmes utilisant filatures, balisages de véhicules et écoutes téléphoniques. Les hommes et les femmes membres du gang sont en outre accusés de la vente de plusieurs autres centaines de kilos de civelles. Des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes et deux mareyeurs déclarés mais disposant de viviers clandestins en faisaient partie. Des véhicules, du matériel de pêche, de conditionnement et d'expédition ont été saisis ainsi que de l'argent en liquide et des comptes bancaires. Le trafic était à destination de l'Asie où le kilo de civelles se négocie de 1000 à 4000 € à Hong Kong (1160 à 4650 US\$). Pour José Jouneau, président du comité des pêches des Pays de la Loire « La civelle c'est presque aussi rentable que la coke, les emmerdements en moins ! »²⁰

18 avril 2018

Basse-Goulaine, Département de Loire-Atlantique, France

Ils braconnaient les civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans la Goulaine, affluent de la Loire. Ils étaient quatre, deux se sont enfuis, l'autre ne faisait que « regarder ». Celui qui a été verbalisé est convoqué à la barre du tribunal de Nantes le 4 septembre à l'occasion de l'audience « civelles ».²¹

3 mai 2018

Aéroport International de Paris-Charles-de-Gaulle, Région Ile de France, France

Les douaniers ciblaient les bagages des voyageurs à destination de l'Asie. Ils ont découvert 33 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) vivantes réparties dans plusieurs valises. Elles ont été relâchées dans la Somme. Déjà en février 2017, 140 kg de civelles destinées à la Thaïlande avaient été interceptées par les douaniers à l'aéroport et remises à l'eau dans la Somme (cf. n°16, p.10).²²

30 juin 2018

Ouilly-le-Vicomte, Département du Calvados, France

De fil en anguilles. Arrestation de trois Portugais se livrant au braconnage d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans la Touques, un fleuve côtier se jetant dans la Manche à Trouville-sur-Mer. Ils se livraient à la pêche à la vermée. Il s'agit, explique l'ONCFS, d'une technique traditionnelle sans hameçon. Des vers de vase sont enfilés sur un fil de coton puis enroulés en pelote. Les anguilles s'accrochent à la pelote avec leurs dents et sont recueillies dans un parapluie renversé dès que la ligne est relevée. 33 anguilles ont été remises dans le fleuve. Dans la même région, à Honfleur, un pêcheur belge avait été arrêté pour les mêmes raisons en mai.²⁵



En vente sur les étals du marché de Trouville-sur-Mer, juin 2018. La vente d'anguilles provenant de la Seine et de l'estuaire est interdite en raison des teneurs élevées en PCB.

31 mai 2018

Bordeaux, Département de la Gironde, Nouvelle-Aquitaine, France

Condamnation pour trafic de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), dites pibales dans la région, à deux ans de prison pour Steven Chesse et à deux ans dont un avec sursis pour Pascal Labiche, absent au procès. Tout avait débuté en février 2016 après l'interception par les douanes d'un véhicule se dirigeant vers l'Espagne et transportant 163 kg d'alevins d'anguilles.

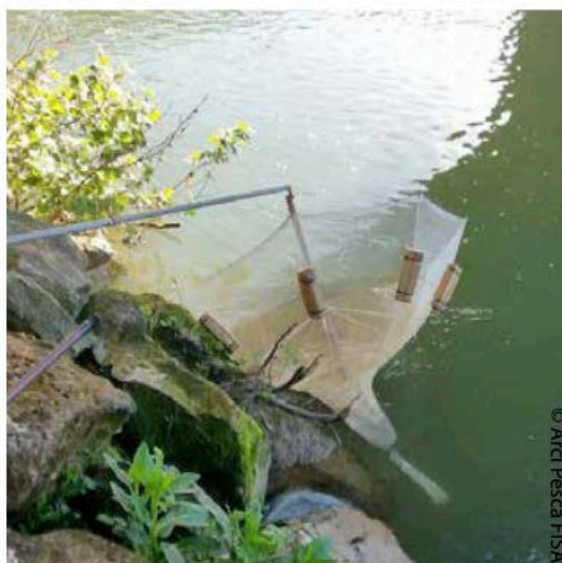
Quatre convoys sont attribués au réseau qui utilisait les techniques logistiques des narcotrafiquants. Le procureur avait requis cinq ans de prison ferme. Les peines prononcées sont inférieures mais c'est la première fois en France qu'une telle affaire est qualifiée de « trafic en bande organisée ». Un précédent qui aura du poids dans les procès à venir.²³



21 avril 2018

Torino di Sangro, Région des Abruzzes, Italie

Sous un pont, ils braconnaient des anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans la rivière Sangro. Saisie du matériel et amende globale de 3200 €. ²⁶



Début mai 2018

**Aéroport international de Venise-Marco-Polo,
Région de Vénétie, Italie**

Saisie dans 90 outres pleines d'eau de 700.000 civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) en partance vers l'Asie. Valeur : 1 million d'euros. Arrestation d'un sujet italien. Les civelles ont été relâchées en

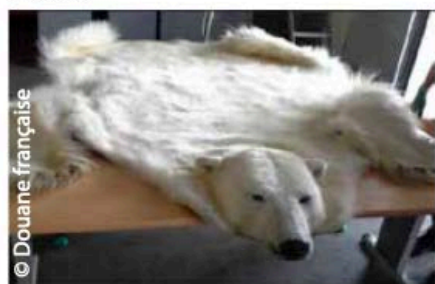


différents points du cours de la rivière Sile.²⁷

OPERATION THUNDERSTORM

Mai 2018

France



Sous l'égide d'Interpol et de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), la mobilisation de la douane française en métropole et en outre-mer au sein de l'opération internationale Thunderstorm a été fructueuse : 26 saisies ou arrestations portant sur 30 espèces protégées effectuées au cours du mois. Des animaux vivants - pythons (*Python* spp., Annexe I ou II ou *Loxocemidae* spp., Annexe II), boas (*Boidae* spp. Annexe I ou II), civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II)- et naturalisés (scorpions, cobras, chouettes (*Strigidae* spp., Annexe I ou II), buses (*Buteo* spp., Annexe II), sept parties d'animaux dont une tête de crocodile (*Crocodylia* spp., Annexe I ou II), deux crânes de babouins (*Papio* spp., Annexe II), quatre carapaces de tortues (*Cheloniidae* spp., Annexe I), 19 objets

en ivoire et une défense d'éléphant, près de 20 kg de coraux et de coquillages, 7 kg de caviar, plus de 20 kg de viande de brousse, huit peaux et articles en peaux (ours, serpents) et 31 articles en cuir.

Les douaniers mettent en exergue plusieurs affaires :

- le 1^{er} mai, saisie d'une peau d'ours polaire (*Ursus maritimus*, Annexe II) par les douaniers de l'aéroport de Roissy en provenance d'Arménie, destinée aux Pays-Bas ;
- le 3 mai, 60 kg de civelles vivantes interceptés par les douaniers de Roissy dans les valises de voyageurs en transit, provenant du Portugal et se rendant en Chine ;
- le 12 mai, 20 kg de lambis (*Strombus gigas*, Annexe II) saisis en Martinique sur un passager d'un navire en provenance de Sainte-Lucie ;
- le 28 mai, au terminal 2 de Roissy, les agents mettent la main sur des peaux de serpents et des articles en peau de serpents et de crocodiles. Au total 33 spécimens dans des bagages en provenance du Mali et destinés à la France ;
- le 30 mai, saisie à Watten (département du Nord) de 11 pythons vivants chez un particulier spécialisé dans la vente de serpents sur l'internet. L'homme a été condamné à une amende douanière de 150 € et est poursuivi pour travail dissimulé et cession et détention d'animaux d'espèces non domestiques.

Bon résultat, qui montre que la douane française devrait davantage s'intéresser au trafic d'espèces protégées, sans attendre un appel à mobilisation internationale.⁷⁴

4 mai 2018

Casalbordino, Région des Abruzzes, Italie

Giuseppe Zappetti est en colère. Le président régional de la fédération de pêche sportive Arci Pesca Fisa demande la convocation d'une table ronde « pour faire face aux problèmes de braconnage, un phénomène qui se répète chaque jour dans toutes les rivières des Abruzzes par manque de contrôles ». Giuseppe Zappetti est sur tous les fronts. Il a relâché lui-même 30 anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) capturées dans la rivière Sinello par des braconniers qui avaient été dénoncés aux gardes-pêche par un témoin. Quelques jours plus tôt il avait découvert un camp de braconniers le long du Sangro. Des filets de pêche, des casiers en plastique, des sièges gonflables et une arbalète chargée avaient été saisis (voir ci-dessus).²⁸

INTERNATIONAL

L'opération Thunderstorm –deuxième du nom- a impliqué 92 pays du 1^{er} au 31 mai. Coordonnée par Interpol et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) avec la participation de la CITES, de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDDC) et de la Banque mondiale.

Son bilan provisoire mentionne la saisie de :

- 43 tonnes de viande (dont de la viande d'ours, d'éléphant, de crocodile, de baleine et de zèbre) ;
 - 18 t d'anguilles au Canada, en provenance d'Asie mais initialement braconnées au stade de civelles en Europe;
 - 8 tonnes d'écaillés de pangolins –équivalent à 24.000 animaux braconnés-, dont 4 t en une seule saisie au Vietnam à bord d'un navire en provenance de la République Démocratique du Congo ;
 - 1,3 tonne d'ivoire d'éléphant brut ou transformé ;
 - 27.000 reptiles (dont 869 alligators et crocodiles, 9590 tortues et 10.000 serpents) ;
 - près de 4000 oiseaux parmi lesquels des pélicans, des autruches, des perroquets et des hiboux ;
 - 48 primates vivants ;
 - 14 grands félins (tigre, lion, léopard et jaguar) ;
 - les carcasses de sept ours, dont deux ours polaires ;
- 1400 suspects ont été identifiés ou interpellés. Ce bilan est provisoire car de nombreuses enquêtes sont encore en cours.⁷⁵



" A la Trace " n° 20 / 1^{er} janvier – 31 mars 2018

Mars 2018

Aéroport Mohammed-V de Casablanca, Maroc

Saisie de 60 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dissimulées dans 10 valises. Un quota annuel de 2000 kg est autorisé dans le Royaume pour soutenir la pêche traditionnelle. Les civelles capturées sont exclusivement destinées à l'élevage des anguilles.¹

27 février - 9 mars 2018

Hennebont, Département du Morbihan, France

- Saisie de 3 kg de civelles à l'embouchure du Blavet.
- Trois condamnations à quatre mois de prison ferme et une condamnation à quatre mois avec sursis pour le braconnier sans antécédent judiciaire.²⁵



1^{er} février 2018

Bordeaux, Département de la Gironde, France

Condamnation à 2 mois de prison avec sursis d'un multirécidiviste du braconnage de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans l'estuaire de la Gironde. Quasiment un encouragement à recommencer !²⁴



19 mars 2018

Grèce

2018 : interdiction totale d'importation de civelles (*Anguilla anguilla*) en Grèce et d'exportation. Les réseaux grecs continueraient à livrer frauduleusement des lots importants de civelles en Chine. Cf. « A la Trace » n°16 p.10.²⁶

" A la Trace " n° 18 / 1^{er} juillet – 30 septembre 2017

12 septembre 2017

Nantes, Département de la Loire-Atlantique, France

Condamnation de 10 braconniers de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) à des peines de prison allant de cinq mois avec sursis à un mois de prison ferme et à des amendes de 600 à 2000 €. Le procureur a expliqué que sur place le kilo de civelles braconnées se vend 110 à 400 €/kg et qu'au Moyen-Orient on le retrouve entre 1000 et 2100 €/kg (1160 et 2440 US\$). Les prévenus étaient désinvoltes. L'un d'eux a déclaré qu'au moment où il a été arrêté, il faisait son jogging du matin. Il était alors 3h20.¹⁵



" A la Trace " n° 17 / 1^{er} avril – 30 juin 2017

10 avril 2017

Aéroport international de Pudong, Shanghai, Chine

Saisie de 68 sacs de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) « en provenance de la côte atlantique européenne ». ²¹

30 avril 2017

Aéroport international de Hangzhou Xiaoshan, Province du Zhejiang, Chine

Saisie de 6 sacs de plastique remplis d'eau avec à l'intérieur 200 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) soit des millions d'alevins d'anguilles. Une civelle pèse quelques grammes. ²²



EN FAMILLE

17 avril 2017

Aéroport international de Schiphol, Amsterdam, Pays-Bas

Un couple de ressortissants chinois a été intercepté avec 6 valises contenant 72 kg de civelles européennes vivantes (*Anguilla anguilla*, annexe II) alors qu'ils s'apprêtaient à embarquer à bord d'un vol vers la Chine. Les alevins étaient emballés dans 36 sacs en plastique remplis d'eau. Selon l'Autorité de sécurité de l'alimentation et des produits de consommation des Pays-Bas (NVWA), ce lot de civelles aurait pu être vendu en Chine autour de 115.000 € (123.500 US\$), soit près de 1600 € (environ 1700 US\$) le kilo. ²⁸



" A la Trace " n° 16 / 1^{er} janvier – 31 mars 2017

FRANCE

5 janvier 2017

Amiens, Département de la Somme, France



Les 3 pêcheurs professionnels avaient été contrôlés dans la nuit du 25 au 26 mars 2016 après la débarque à Saint-Valéry-sur-Somme. Ils avaient pêché 6,5 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Leurs carnets de pêche à l'anguille n'étaient pas remplis. Les civelles ont été saisies et remises à l'eau.

- Le premier est condamné à 10.000 € d'amende et de dommages et intérêts pour avoir pêché en zone non autorisée et à 1500 € d'amende et de dommages pour défaut de déclaration. Il écope aussi de 2 mois de suspension de pêche à la civelle.

- Le 2^{ème} est condamné à 1000 € d'amende et de dommages et intérêts pour défaut de déclaration.

- Le 3^{ème} a seulement fait l'objet d'une procédure administrative. ²⁰

Nuit du 16 au 17 janvier 2017

Péage de Saignacq-et-Muret, Département des Landes, France

Saisie de 520 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) dans un convoi en provenance d'Espagne. Il se dirigeait vers l'aéroport de Paris-Roissy. La cargaison était destinée à la Thaïlande. Valeur estimée à 600.000 € soit environ 1154 € le kilo. ²¹

Carnet de pêche de l'anguille  N°14350*01

Année : | | | | |

Ministère chargé de la pêche en eau douce : Articles R. 436-64 et R. 436-49 du code de l'environnement, Article R. 22 octobre 2012 relatif aux obligations de déclaration des captures d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) par les pêcheurs en eau douce.

Identification du pêcheur

Nom et prénom : _____

Adhérent de l'association agréée (association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques, association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public, association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce) : _____

N° Suivi National de la Pêche aux Engins / Suivi National de la Pêche aux Lignes : _____

Adresse postale : Numéro : _____ Extension : _____

Nom de la voie : _____

Code postal : | | | | | | Localité : _____

Pays : _____

Tel : | | | | | | _____

Courriel : _____ @ _____

Informations relatives au droit de pêche

N° de l'autorisation (1) : _____

Captures d'anguille en eau douce (suite et fin)

Date	Lieu de capture	Type de ligne (2) ou d'engin (3)	Stade de l'anguille (4)	Nombre	Poids (5) Kg ou g à indiquer

RECIDIVE

29 janvier 2017

Embouchure du courant d'Huchet, Département des Landes, France

Saisie et remise à l'eau de 1,2 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Localement, elles sont vendues entre 400 et 800 € le kilo. Arrestations de 2 récidivistes. Ils devraient comparaître devant le tribunal de Dax en avril 2017. ²²

3 février 2017

Aéroport International de Paris-Charles-de-Gaulle, France

Saisie de 140 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II), soit 420.000 civelles, emballées dans du plastique, du polystyrène et réparties dans 22 cartons. Le lot est estimé à 200.000 €. Les civelles étaient expédiées en Thaïlande sous la fausse appellation de crevettes roses. Elles ont été remises à l'eau dans la Somme (51 kilos) et dans une rivière normande (90 kilos). Seuls les pêcheurs professionnels munis d'une licence, dans le respect du quota annuel et pendant la saison de pêche – du 10 janvier au 25 mai 2017 – peuvent la pêcher sans toutefois l'exporter hors de l'Union européenne. En Asie, les civelles se vendent entre 1000 et 2000 € le kilo.²³

23 février 2017

Guérande, Département de la Loire-Atlantique, France

Arrestation nocturne de 2 braconniers de civelles dans les marais. Le procès aura lieu le 16 juin.²⁴

9 mars 2017

Le Pellerin, Département de Loire-Atlantique, France

Saisie et remise à l'eau de 3kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Prix de vente en Chine 2000 € par kg. En France, le braconnier les vend 50 à 200 € le kg aux intermédiaires.²⁵



ESPAGNE

12 janvier 2017

Lebrija, Canton du Bas Guadalquivir, Province de Séville, Communauté autonome d'Andalousie, Espagne

Braconnage de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II). Elles ont été remises à l'eau. Quatre arrestations.¹⁹



GRECE

3 février 2017

Grèce

L'Espagne, la France, le Portugal, l'Italie mais aussi la Grèce alimentent l'Asie en civelles de contrebande. La Grèce est partie prenante. Europol coordonne les investigations. Un entrepôt de l'entreprise El Venizelos a été perquisitionné à 5h du matin. Un employé a été pris sur le fait. Il portait 16 caisses de civelles. Neuf comparses ont été arrêtés. L'organisateur est un professeur d'université.²⁶

Démontage de la filière grecque.

Les civelles sont braconnées au Portugal, en Espagne et en France entre novembre et mars. Elles sont regroupées au nord-ouest de l'Espagne par un grossiste en civelles de contrebande qui les achète aux braconniers jusqu'à 500 €/kilo et qui les immerge dans des bassins pendant 48 h. Elles sont réparties dans des poches de plastique pleines d'eau froide et légèrement oxygénées et transportées en Italie. Elles rejoignent la Grèce par les cars ferries reliant Ancône, Italie et Igoumenitsa, Grèce. Dans la banlieue d'Athènes, les mortes sont jetées. Les rescapées sont reconditionnées avant d'être embarquées sur des vols à destination de Hong-Kong via Istanbul.

15 février 2017

Aéroport International de Londres Heathrow, Angleterre, Royaume-Uni

Il se confirme que l'Europe est une rampe de lancement des civelles de contrebande vers l'Asie et au premier chef vers la Chine. Les 200 kg de civelles, soit 600.000 alevins d'anguille venaient d'Espagne et étaient sur le point d'être embarqués sur un vol à destination de Hong Kong. Elles étaient cachées sous un lot de poissons congelés. La police des frontières estime que la valeur de la saisie est de plus d'un million de livres (1.241.439 US\$). L'expéditeur du colis un homme de 64 ans dont l'identité n'est pas révélée a été arrêté puis remis en liberté sous caution.²⁹



1^{er} mars 2017

Canal de Burlamacca, Viareggio, Province de Lucques, Italie

Saisie d'accessoires de pêche et de civelles. Elles ont été remises à l'eau.²⁸



" A la Trace " n° 13 / 1^{er} avril – 30 juin 2016

RECIDIVE

31 mai 2016

Nantes, Département de Loire Atlantique, France

Saisie de 124 kg d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II), de 2,6 kilos de civelles, de 2 voitures et de 330.000 €. Six personnes ont été arrêtées, 5 ont été mises en examen. Trois autres membres du réseau avaient été interpellés en avril.¹⁴

28 juin 2016

Nantes, Département de Loire-Atlantique, France

18 braconniers et contrebandiers de civelles ont été condamnés à des amendes allant de 600 à 5000 € chacun. Ils ont également été condamnés à verser 8400 € à l'association Robin des Bois pour le préjudice écologique. Les engins de pêche ont été confisqués. Ils avaient été surpris entre janvier et avril 2016 en flagrant délit de pêche d'espèce protégée sans permis, de pêche dans des zones interdites, de pêche avec des engins non réglementaires ainsi que de transport de civelles braconnées (cf. « A la Trace » n°12 p. 9).^{14bis}



Janvier, février et mars 2016

Aéroport International de Hong Kong, Chine

1- 5 janvier. Saisie de 109 kg de civelles, alevins des anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II), dans des bagages en provenance de Madrid, via Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis). Quatre arrestations, 3 hommes et une femme.



2- 10 février. Saisie de 48 kg de civelles mortes réparties dans 3 sacs en plastique dans un bagage en provenance de Bilbao via Paris. La saisie est estimée à 420.000 HK\$ (53.920 US\$) soit 1220 US\$/kg. Une arrestation. Ken Shing, directeur d'Eco Education explique qu'il y a une très forte demande en Asie et surtout au Japon et que l'anguille japonaise est en voie de disparition.



3- 4 mars. Saisie de 91 kg de civelles dans 6 valises en provenance de Vigo via Madrid, Espagne et Amsterdam, Pays-Bas. Deux arrestations.



4- 7 mars. Saisie de 63 kg de civelles dans 2 bagages en provenance de Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne, via Istanbul, Turquie. Arrestation de 2 femmes.



Soit en tout 311 kg de civelles = environ 1 millions d'individus. La contrebande totale serait de 10 millions en retenant le ratio d'Interpol selon lequel les saisies représentent 10% de la contrebande.⁷

RECIDIVE

8 février 2016

Le Pellerin, Département de Loire-Atlantique, France

Saisie de près de 10 kg de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et interpellation de 3 braconniers. En pleine nuit, 35 gendarmes et agents de l'ONEMA (Of-



fice national de l'eau et des milieux aquatiques) sont intervenus aux abords du canal de la Martinière et ont appréhendé en flagrant délit de pêche 3 individus, des récidivistes notoires. Ils sont convoqués au tribunal de Nantes au mois de juin. Ils encourent 75.000 € d'amende et un an de prison si le trafic en bande organisée est prouvé.

La pêche à la civelle se pratique sur l'estuaire de la Loire du 1^{er} décembre au 30 avril. Elle est réservée aux pêcheurs professionnels détenteurs d'une autorisation et soumise à quota : 30 tonnes pour la Loire et les cours d'eau côtiers de Vendée, dont 12 destinées à la consommation et 18 au redéploiement de l'espèce menacée d'extinction. Les civelles ont été remises à l'eau.¹²

Début février 2016

Camaione, Région de Toscane, Italie

Saisie d'un kilo de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) encore en vie dans la chambre froide d'un restaurant de la plage. La valeur marchande est de 400 €. Le propriétaire a été entendu par la justice. Les civelles ont été remises à une écloserie expérimentale qui a pour ambition de repeupler les eaux intérieures de la Toscane.¹¹

" A la Trace " n° 11 / 1^{er} octobre – 31 décembre 2015

Fin décembre 2015

Bari, Région des Pouilles, Italie

Saisie dans les marchés aux poissons de 100 kg d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) braconnées dans le lac de Lesina, le neuvième d'Italie par la superficie. Il est relié par 2 canaux à la mer Adriatique. C'est un refuge pour les anguilles. Juste avant les vacances de Noël, les contrôles se multiplient aussi dans les fermes piscicoles. De nombreuses irrégularités sur la conservation, la congélation et la traçabilité des produits font l'objet d'un procès verbal. 2400 kg de sardines et 1000 kg d'autres poissons congelés ont été détruits.¹⁹



Vente d'anguilles sur les bords du lac Lesina

Fin décembre 2015

Caserte, Région Campanie, Italie

Saisie de 5 tonnes d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et 3 interpellations. L'entrepôt était suspect, l'enquête a démarré. Les services compétents ont constaté que les installations n'étaient pas aux normes. L'oxygénation et le recyclage de l'eau étaient défectueux. Les anguilles ont été acheminées dans un bassin dit de « stabilisation » dans l'attente d'une décision définitive sur leur sort.²⁰

" A la Trace " n° 9 / 1^{er} avril – 30 juin 2015

OPERATION COBRA III⁷³

Mai-juin 2015

Acteurs : CITES, Interpol, UNODC (United Nation Office on Drugs and Crime), Organisation Mondiale des Douanes.

Au Royaume-Uni, l'opération COBRA III revendique la saisie de 10.000 hippocampes, 400 tortues des steppes (*Agrionemys horsfieldii*, Annexe II) en provenance de l'Ouzbékistan et du Turkménistan, 11 griffes d'ours, une peau de tigre, des crocodiles naturalisés, des tortues mauresques, un caméléon masqué.

En Pologne, 500 kg d'anguilles congelés.

Aux Pays-Bas, 16 côtes de baleine et une tête de varan des steppes.

En Bulgarie, 20 kg de sangsue médicinale et de sangsue de Verbano (*Hirudo verbana*, Annexe II).

En Croatie, 300 tortues vivantes.

" A la Trace " n° 8 / 1^{er} janvier - 31 mars 2015

Saisie de 2 millions de civelles (*Anguilla anguilla*, Annexe II) et arrestation⁸

**Aéroport international de Sofia, Bulgarie
Janvier 2015**

Les 2 trafiquants chinois ont été arrêtés à l'aéroport de Sofia. Les anguilles post-larvaires étaient déclarées comme « produits alimentaires » et transportées dans 8 caisses de polystyrène. Les civelles ont été transportées à l'aquarium de Varna, Mer Noire. Leur sort est très incertain. Elles serviront peut-être d'aliments pour les poissons. Le poids total était d'environ 600 kg.

Saisie de 2 anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II)⁹

**Côme, Région de Lombardie, Italie
Février 2015**

En douane, elles avaient été déclarées comme étant des carpes. L'importation et l'exportation de l'anguille européenne sont interdites dans les 28 pays de l'Union.

" A la Trace " n° 5 / 1^{er} avril – 30 juin 2014

Saisie d'alevins d'anguilles (*Anguilla anguilla*, Annexe II)

**Département de Charente-Maritime, Région Poitou-Charentes, France
17 juin 2014**

Les rotations fréquentes d'un petit avion à partir d'un aérodrome de la région a intrigué la gendarmerie impliquée depuis plusieurs années dans la chasse aux braconniers de civelles (voir à ce sujet « A la Trace » n°4). L'alerte avait été donnée à la pleine saison de la civelle sur le littoral atlantique. La civelle est aussi connue sous le nom de pibale. La vente hors de l'Union Européenne est interdite. En même temps, la demande en provenance d'Asie est très forte. 1 t de civelles, des véhicules, de l'argent liquide, des cartes marines et autres documents ont été saisis. 7 personnes ont été présentées à un juge d'instruction. 3 sont inculpées. Le trafic a des ramifications internationales.

Saisie de 2 anguilles européennes (*Anguilla anguilla*, Annexe II)

**Lacroix-Saint-Ouen, Région Picardie, France
11 mai 2014**

Alertés en août 2013 sur la présence de nasses dans la rivière l'Oise, les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont surveillé les lieux pour mieux prendre en flagrant délit 2 hommes relevant les engins de pêche et débarquant 2 anguilles européennes entre autres poissons. Leur pêche est doublement interdite : elles sont en voie d'extinction et elles sont polluées par les PCB. 16 nasses ont été saisies et une procédure judiciaire a été ouverte.

En 2010, 25 t d'anguilles ont été saisies dans le port de Szczecin en Pologne ; le conteneur était arrivé en Europe via Hambourg. Il venait de Chine. Selon les lettres de transport, c'était des *Anguilla japonica* non protégées par la CITES. Les tests ADN ont prouvé que c'était des européennes *Anguilla anguilla*. Les douaniers de l'aéroport de Paris ont déniché dans 70 colis venant d'Espagne et se dirigeant vers Hong-Kong 270 kg de civelles en vie, soit près d'un million d'individus. Les animaux auraient été rejetés dans la Loire.

En décembre 2011, 120 kg de civelles vivantes braconnées en Espagne et attendues aux Philippines ont été saisies à l'aéroport de Sofia en Bulgarie. Les colis étaient déclarés comme poissons congelés. Les civelles ont atterri au zoo de Sofia pour nourrir les animaux.

« COBRA II » 30 décembre 2013 - 27 janvier 2014

L'opération COBRA II est co-organisée par la Chine, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud ainsi que le Lusaka Agreement Task Force (LATF), le Réseau de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Réseau de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages en Asie du Sud, avec le soutien de la CITES, de l'Organisation Mondiale des Douanes et d'INTERPOL et le soutien financier et documentaire d'IFAW, de la Fondation Freeland et d'une ONG canadienne –le fonds canadien en faveur des initiatives locales. 28 pays y ont participé du 30 décembre 2013 au 26 janvier 2014. Sur cette période, les organisateurs de COBRA revendiquent l'arrestation de 400 suspects et la saisie de 3 tonnes d'ivoire et de produits en ivoire, de 10.000 tortues d'eau douce, de 10.000 anguilles européennes, de 1000 peaux d'animaux sauvages, de 36 cornes de rhinocéros, de centaines de kilo d'écaillés de pangolin, de 200 tonnes de bois de santal rouge. COBRA II a également permis le démantèlement d'une filière Kenya-Chine.